

États financiers annuels audités

FONDS DESJARDINS

Au 30 septembre 2025

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

EN MATIÈRE D'INFORMATION FINANCIÈRE DANS LES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS

Les états financiers des Fonds Desjardins ci-joints ont été préparés par Desjardins Société de placement inc. (le gestionnaire), en sa qualité de gestionnaire des Fonds, et ils ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire. Le gestionnaire est responsable de l'information et des déclarations contenues dans ces états financiers.

Le gestionnaire prend les mesures nécessaires pour assurer la pertinence et la fiabilité de l'information financière communiquée. Les états financiers ont été établis selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (Normes IFRS de comptabilité) et comprennent nécessairement certains montants fondés sur l'utilisation d'estimations et faisant appel au jugement. L'information significative sur les méthodes comptables que le gestionnaire estime appropriées sont décrites dans la note 2 afférente aux états financiers.

Le conseil d'administration est chargé d'examiner et d'approuver les états financiers. Il valide le processus d'audit et veille à ce que le gestionnaire s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière. Des auditeurs externes des Fonds Desjardins procèdent parallèlement à l'examen des états financiers et de la présentation de l'information financière.

Les auditeurs externes des Fonds Desjardins sont PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. Ils ont audité les états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada afin d'être en mesure d'exprimer leur opinion sur ces états financiers à l'intention des porteurs de parts. Leur rapport se trouve à la page suivante.

Desjardins Société de placement inc.

Gestionnaire des Fonds Desjardins

Frédérick Tremblay

Président, Chef de l'exploitation, Desjardins Société de placement inc.
Mouvement Desjardins

Mikoua Davidson

Cheffe des finances, Desjardins Société de placement inc.
Mouvement Desjardins

Le 10 décembre 2025



Aux porteurs de parts et au fiduciaire de

Fonds Desjardins Marché monétaire
 Fonds Desjardins Revenu court terme
 Fonds Desjardins SociétéTerre Revenu court terme
 Fonds Desjardins Obligations canadiennes
 Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations canadiennes
 Fonds Desjardins Obligations de qualité à échéance cible 2025
 Fonds Desjardins Obligations de qualité à échéance cible 2026
 Fonds Desjardins Obligations de qualité à échéance cible 2027
 Fonds Desjardins Obligations de qualité à échéance cible 2028
 Fonds Desjardins Obligations de qualité à échéance cible 2029
 Fonds Desjardins Obligations de qualité à échéance cible 2030
 Fonds Desjardins Obligations opportunités
 Fonds Desjardins Obligations de sociétés canadiennes
 Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations de sociétés canadiennes
 Fonds Desjardins Obligations mondiales gouvernementales indiciel
 Fonds Desjardins Obligations mondiales à rendement global
 Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations environnementales
 Fonds Desjardins Obligations mondiales géré
 Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations mondiales géré
 Fonds Desjardins Obligations mondiales de sociétés
 Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations mondiales de sociétés
 Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations mondiales
 Fonds Desjardins Revenu à taux variable
 Fonds Desjardins Obligations mondiales tactique
 Fonds Desjardins Actions privilégiées canadiennes
 Fonds Desjardins Obligations mondiales à rendement élevé
 Fonds Desjardins Obligations des marchés émergents
 Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations des marchés émergents
 Fonds Desjardins Équilibré mondial croissance
 Fonds Desjardins Équilibré Québec
 Fonds Desjardins Équilibré mondial de revenu stratégique
 Fonds Desjardins Équilibré de dividendes
 Fonds Desjardins Répartition tactique des actifs
 Fonds Desjardins SociétéTerre Équilibré mondial
 Fonds Desjardins Croissance de dividendes
 Fonds Desjardins Actions canadiennes de revenu
 Fonds Desjardins SociétéTerre Actions canadiennes de revenu
 Fonds Desjardins Actions canadiennes à faible volatilité
 Fonds Desjardins Actions canadiennes
 Fonds Desjardins Actions canadiennes ciblées
 Fonds Desjardins SociétéTerre Actions canadiennes
 Fonds Desjardins Actions canadiennes petite capitalisation
 Fonds Desjardins Actions américaines valeur
 Fonds Desjardins Actions américaines croissance
 Fonds Desjardins Actions américaines croissance – Devises neutres
 Fonds Desjardins SociétéTerre Actions américaines
 Fonds Desjardins SociétéTerre Actions américaines petite capitalisation
 Fonds Desjardins Actions mondiales à faible volatilité
 Fonds Desjardins SociétéTerre Actions mondiales à faible volatilité
 Fonds Desjardins Actions outre-mer
 Fonds Desjardins Actions internationales valeur

Fonds Desjardins Actions outre-mer croissance
 Fonds Desjardins SociétéTerre Actions internationales
 Fonds Desjardins Mondial de dividendes
 Fonds Desjardins SociétéTerre Mondial de dividendes
 Fonds Desjardins Actions mondiales
 Fonds Desjardins Opportunités mondiales
 Fonds Desjardins Actions mondiales fondamentales
 Fonds Desjardins Actions mondiales croissance
 Fonds Desjardins SociétéTerre Diversité
 Fonds Desjardins SociétéTerre Opportunités mondiales
 Fonds Desjardins SociétéTerre Actions positives
 Fonds Desjardins Actions mondiales petite capitalisation
 Fonds Desjardins SociétéTerre Actions internationales petite capitalisation
 Fonds Desjardins SociétéTerre Technologies propres
 Fonds Desjardins Marchés émergents
 Fonds Desjardins Opportunités des marchés émergents
 Fonds Desjardins SociétéTerre Actions des marchés émergents
 Fonds Desjardins FNB Marchés neutres (auparavant Fonds Desjardins FNB Alt long/court marchés boursiers neutres)
 Fonds Desjardins Infrastructures mondiales
 Portefeuille Desjardins Stratégie active Conservateur (auparavant Portefeuille Chorus II Conservateur à faible volatilité)
 Portefeuille Desjardins Stratégie active Modéré (auparavant Portefeuille Chorus II Modéré à faible volatilité)
 Portefeuille Desjardins Stratégie active Équilibré (auparavant Portefeuille Diapason Croissance diversifié)
 Portefeuille Desjardins Stratégie active Croissance (auparavant Portefeuille Diapason Croissance équilibré)
 Portefeuille Desjardins Stratégie active Audacieux (auparavant Portefeuille Diapason Croissance maximum)
 Portefeuille Desjardins Stratégie active Actions mondiales (auparavant Portefeuille Diapason Croissance 100 % actions)
 Portefeuille Desjardins SociétéTerre de Revenu fixe
 Portefeuille Desjardins SociétéTerre Conservateur
 Portefeuille Desjardins SociétéTerre Modéré
 Portefeuille Desjardins SociétéTerre Équilibré
 Portefeuille Desjardins SociétéTerre Croissance
 Portefeuille Desjardins SociétéTerre Audacieux (auparavant Portefeuille Desjardins SociétéTerre Croissance maximale)
 Portefeuille Desjardins SociétéTerre Actions mondiales (auparavant Portefeuille Desjardins SociétéTerre 100 % actions)
 Portefeuille Desjardins FNB Conservateur (auparavant Portefeuille FNB Avisé Conservateur)
 Portefeuille Desjardins FNB Modéré (auparavant Portefeuille FNB Avisé Modéré)
 Portefeuille Desjardins FNB Équilibré (auparavant Portefeuille FNB Avisé Équilibré 50)
 Portefeuille Desjardins FNB Croissance (auparavant Portefeuille FNB Avisé Croissance)
 Portefeuille Desjardins FNB Audacieux (auparavant Portefeuille FNB Avisé Audacieux)
 Portefeuille Desjardins FNB Actions mondiales (auparavant Portefeuille FNB Avisé 100 % actions)
 Portefeuille Diapason Revenu prudent
 Portefeuille Diapason Revenu conservateur
 Mandat privé Titanium Revenu fixe canadien
 Mandat privé Titanium Revenu fixe mondial
 Mandat privé Titanium Actions canadiennes
 Mandat privé Titanium Actions américaines
 Mandat privé Titanium Actions internationales
 Mandat privé Titanium Opportunités stratégiques mondiales

(individuellement, le Fonds)

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints de chaque Fonds au 30 septembre 2025 donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de chaque Fonds, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie aux dates et pour les périodes indiquées à la note 1, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (Normes IFRS de comptabilité).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de chaque Fonds, qui comprennent :

- les états de la situation financière à la date de clôture des périodes indiquées à la note 1;
- les états du résultat global pour les périodes indiquées à la note 1;
- les états de l'évolution de la situation financière pour les périodes indiquées à la note 1;
- les états des flux de trésorerie pour les périodes indiquées à la note 1;
- les notes afférentes aux états financiers, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de chaque Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations de chaque Fonds incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds de chaque Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers de chaque Fonds, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers de chaque Fonds ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers de chaque Fonds conformément aux Normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de chaque Fonds à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'un des Fonds ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de chaque Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers de chaque Fonds, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers de chaque Fonds prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers de chaque Fonds comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de chaque Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de chaque Fonds à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers de chaque Fonds au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'un des Fonds à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers de chaque Fonds, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*PricewaterhouseCoopers s.e.n.c.r.l./s.e.n.c.r.l.*¹

Montréal (Québec)
Le 10 décembre 2025

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A130835

FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AUX	30 SEPTEMBRE 2025 \$	30 SEPTEMBRE 2024 \$
ACTIFS		
Actifs courants		
Encaisse	18 624 815	11 843 335
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)	350 817 736	291 960 641
Plus-value non réalisée sur dérivés	3 089 156	1 907 516
Souscriptions à recevoir	116 184	8 365
Somme à recevoir pour la vente de titres	—	305 459
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	6 045 268	4 753 902
	378 693 159	310 779 218
PASSIFS		
Passifs courants		
Charges à payer	35 992	1 223
Moins-value non réalisée sur dérivés	13 235 384	2 817 578
Parts rachetées à payer	3	226 232
	13 271 379	3 045 033
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	365 421 780	307 734 185
Données par catégorie (note b)		
Catégorie A		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 301 862	1 455 814
- par part	7,07	7,00
Catégorie I		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	363 783 810	305 980 927
- par part	7,24	7,16
Catégorie C		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	81 336	126 004
- par part	7,29	7,22
Catégorie F		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	26 474	66 680
- par part	7,34	7,27
Catégorie D		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	228 298	104 760
- par part	7,56	7,48
Approuvés au nom du conseil d'administration de Desjardins Société de placement inc. Gestionnaire des Fonds Desjardins Lorraine Talbot et Pierre-Olivier Samson, administrateurs		

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

PÉRIODES CLOSES LES 30 SEPTEMBRE	2025 \$	2024 \$
Revenus		
Intérêts à des fins de distribution	25 398 739	20 722 808
Écart de conversion sur encaisse	(3 387 562)	370 907
Variation de la juste valeur :		
Gain net (perte nette) réalisé(e) sur placements	4 927 654	(19 289 662)
Gain net (perte nette) réalisé(e) sur dérivés	(3 270 711)	(9 970 638)
Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur placements	17 179 180	56 315 535
Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur dérivés	(9 236 168)	6 392 779
	31 611 132	54 541 729
Charges		
Frais de gestion	26 221	25 450
Frais relatifs au Comité d'examen indépendant	1 307	880
Frais d'administration	2 842	2 738
	30 370	29 068
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	31 580 762	54 512 661
Données par catégorie		
Catégorie A		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	89 228	212 456
- par part	0,45	1,11
Nombre moyen de parts rachetables	197 153	192 087
Catégorie I		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	31 469 072	54 249 950
- par part	0,66	1,23
Nombre moyen de parts rachetables	47 373 920	44 076 723
Catégorie C		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	5 460	24 563
- par part	0,37	1,11
Nombre moyen de parts rachetables	14 816	22 097
Catégorie F		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	2 599	9 994
- par part	0,34	1,20
Nombre moyen de parts rachetables	7 692	8 298
Catégorie D		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	14 403	15 698
- par part	0,75	1,17
Nombre moyen de parts rachetables	19 163	13 457

FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

PÉRIODES CLOSES LES 30 SEPTEMBRE	CATÉGORIE A		CATÉGORIE I		CATÉGORIE C		CATÉGORIE F	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	1 455 814	1 220 224	305 980 927	372 481 645	126 004	148 677	66 680	52 065
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	89 228	212 456	31 469 072	54 249 950	5 460	24 563	2 599	9 994
Opérations sur parts rachetables								
Produit de la vente de parts rachetables	100 608	215 203	261 728 493	36 710 343	7 487	22 386	19	5 822
Distributions réinvesties	76 396	74 341	25 131 205	21 171 866	5 930	8 880	3 426	3 810
Montant global des rachats de parts rachetables	(343 410)	(191 697)	(235 394 682)	(157 461 011)	(57 615)	(69 622)	(42 824)	(1 201)
	(166 406)	97 847	51 465 016	(99 578 802)	(44 198)	(38 356)	(39 379)	8 431
Distributions effectuées au profit des porteurs de parts rachetables								
Revenu net de placement	(64 032)	(65 453)	(25 131 205)	(21 171 866)	(5 239)	(7 849)	(2 945)	(3 305)
Gain net réalisé sur la vente de placements et dérivés	—	—	—	—	—	—	—	—
Remboursement de capital	(12 742)	(9 260)	—	—	(691)	(1 031)	(481)	(505)
	(76 774)	(74 713)	(25 131 205)	(21 171 866)	(5 930)	(8 880)	(3 426)	(3 810)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	1 301 862	1 455 814	363 783 810	305 980 927	81 336	126 004	26 474	66 680
CATÉGORIE D								
PÉRIODES CLOSES LES 30 SEPTEMBRE	2025	2024						
	\$	\$						
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	104 760	96 473						
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	14 403	15 698						
Opérations sur parts rachetables								
Produit de la vente de parts rachetables	121 430	11 842						
Distributions réinvesties	5 805	4 968						
Montant global des rachats de parts rachetables	(9 087)	(18 255)						
	118 148	(1 445)						
Distributions effectuées au profit des porteurs de parts rachetables								
Revenu net de placement	(7 317)	(5 514)						
Gain net réalisé sur la vente de placements et dérivés	—	—						
Remboursement de capital	(1 696)	(452)						
	(9 013)	(5 966)						
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	228 298	104 760						

FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

PÉRIODES CLOSES LES 30 SEPTEMBRE	2025 \$	2024 \$
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	31 580 762	54 512 661
Ajustement au titre des éléments suivants :		
Écart de conversion sur encaisse	3 387 562	(370 907)
(Gain net) perte nette réalisé(e)	(1 656 943)	29 260 300
(Gain net) perte nette non réalisé(e)	(7 943 012)	(62 708 314)
Produit de la vente/échéance de placements	221 771 685	269 847 836
Achat de placements	(261 795 267)	(180 276 843)
Somme à recevoir pour la vente de titres	305 459	(305 459)
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	(1 291 366)	3 188 735
Charges à payer	34 769	(164)
Garantie à payer	—	(240 338)
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles	(15 606 351)	112 907 507
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de la vente de parts rachetables	261 850 218	36 957 231
Montant global des rachats de parts rachetables	(236 073 847)	(157 973 376)
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables nettes des distributions réinvesties	(3 586)	(1 370)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	25 772 785	(121 017 515)
Effet de change sur l'encaisse libellée en devises étrangères	(3 384 954)	368 799
Augmentation (diminution) de l'encaisse/découvert bancaire	6 781 480	(7 741 209)
Encaisse (découvert bancaire) au début de la période	11 843 335	19 584 544
Encaisse (découvert bancaire) à la fin de la période	18 624 815	11 843 335
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Intérêts reçus	24 093 971	23 605 168
Intérêts payés	2 469	5 650

FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS AU 30 SEPTEMBRE 2025

	VALEUR NOMINALE / NOMBRE DE TITRES		COÛT \$	JUSTE VALEUR \$ %
Obligations				96,0
Obligations américaines				0,4
Sociétés				
Sasol Financing USA 8,750 %, 2029-05-03	1 001 000	USD	1 456 771	1 446 046
Obligations étrangères				94,6
Afrique du Sud				3,2
Gouvernement				2,6
République d'Afrique du Sud				
série 2032, 8,250 %, 2032-03-31	64 998 700	ZAR	4 382 530	5 173 483
série 2035, 8,875 %, 2035-02-28	27 757 200	ZAR	1 814 846	2 198 828
5,000 %, 2046-10-12	2 068 000	USD	2 173 836	2 157 289
			8 371 212	9 529 600
Sociétés				0,6
Eskom Holdings				
sans coupon, 2027-08-18	24 485 000	ZAR	1 436 419	1 515 632
8,450 %, 2028-08-10	491 000	USD	671 226	731 854
			2 107 645	2 247 486
Total Afrique du Sud			10 478 857	11 777 086
Angola				1,6
Gouvernement				
République d'Angola				
8,250 %, 2028-05-09	1 396 000	USD	1 893 817	1 951 828
8,000 %, 2029-11-26	1 785 000	USD	2 113 979	2 424 812
9,375 %, 2048-05-08	1 210 000	USD	1 352 449	1 447 496
Total Angola			5 360 245	5 824 136
Arabie saoudite				3,2
Gouvernement				1,7
Royaume d'Arabie saoudite				
5,000 %, 2049-04-17	3 193 000	USD	4 195 454	4 079 182
5,750 %, 2054-01-16	843 000	USD	1 098 568	1 179 362
3,750 %, 2055-01-21	922 000	USD	1 211 418	924 123
			6 505 440	6 182 667
Gouvernements et sociétés publiques des états				1,5
Saudi Arabian Oil Company				
3,250 %, 2050-11-24	2 822 000	USD	2 437 939	2 688 958
5,750 %, 2054-07-17	1 670 000	USD	2 223 221	2 312 449
5,875 %, 2064-07-17	421 000	USD	551 613	577 492
			5 212 773	5 578 899
Total Arabie saoudite			11 718 213	11 761 566

FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS

	VALEUR NOMINALE / NOMBRE DE TITRES		COÛT \$	JUSTE VALEUR \$ %
Argentine				2,4
Gouvernement				
République de l'Argentine, coupons multiples				
0,750 %, 2030-07-09	201 040	USD	109 692	189 262
4,125 %, 2035-07-09	750 000	USD	586 692	547 136
5,000 %, 2038-01-09	4 681 400	USD	1 731 375	3 789 054
3,500 %, 2041-07-09	6 441 200	USD	4 347 521	4 347 735
Total Argentine			6 775 280	8 873 187
Bahreïn				0,5
Sociétés				
Bapco Energies Sukuk				
6,250 %, 2035-01-29	1 352 000	USD	1 946 610	1 957 124
Barbade				0,5
Gouvernement				
Gouvernement de la Barbade				
8,000 %, 2035-06-26	1 374 000	USD	1 885 023	1 992 757
Bénin				0,7
Gouvernement				
République du Bénin				
8,375 %, 2041-01-23	1 660 000	USD	2 262 719	2 429 776
Brésil				6,0
Gouvernement				
République fédérative du Brésil				
10,000 %, 2027-01-01	32 727 000	BRL	7 824 404	8 193 921
10,000 %, 2029-01-01	16 283 000	BRL	4 390 568	3 912 325
10,000 %, 2031-01-01	19 227 000	BRL	4 517 155	4 399 889
6,250 %, 2031-03-18	991 000	USD	1 348 246	1 453 788
10,000 %, 2035-01-01	18 148 000	BRL	3 813 889	3 883 258
Total Brésil			21 894 262	21 843 181
Cameroun				0,6
Gouvernement				
République du Cameroun				
9,500 %, 2031-07-31	1 591 000	USD	2 057 525	2 129 413
Chili				2,4
Gouvernement				1,3
Empresa Nacional del Petróleo				
3,450 %, 2031-09-16	225 000	USD	275 124	288 119
République du Chili				
3,500 %, 2034-01-31	2 349 000	USD	2 852 548	2 997 343
4,340 %, 2042-03-07	1 331 000	USD	1 427 305	1 645 074
			4 554 977	4 930 536

FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS

	VALEUR NOMINALE / NOMBRE DE TITRES		COÛT \$	JUSTE VALEUR \$ %
Gouvernements et sociétés publiques des états				1,1
Codelco				
6,780 %, 2055-01-13	2 601 000	USD	3 645 458	3 883 805
Total Chili			8 200 435	8 814 341
Chine				—
Sociétés				
Zhenro Properties Group				
7,100 %, 2024-09-10	1 420 000	USD	792 871	14 940
Colombie				3,0
Gouvernement				2,3
République de Colombie				
5,625 %, 2044-02-26	5 246 000	USD	5 322 824	6 011 892
5,000 %, 2045-06-15	617 000	USD	616 201	648 637
8,375 %, 2054-11-07	1 097 000	USD	1 503 675	1 623 289
			7 442 700	8 283 818
Sociétés				0,7
Ecopetrol				
8,875 %, 2033-01-13	1 002 000	USD	1 359 738	1 514 813
Empresas Públicas de Medellín				
4,375 %, 2031-02-15	983 000	USD	970 199	1 266 190
			2 329 937	2 781 003
Total Colombie			9 772 637	11 064 821
Côte d'Ivoire				0,8
Gouvernement				
République de Côte d'Ivoire				
8,075 %, 2036-04-01	1 434 000	USD	1 888 544	2 065 188
6,625 %, 2048-03-22	647 000	EUR	784 950	907 005
Total Côte d'Ivoire			2 673 494	2 972 193
Égypte				3,1
Gouvernement				
République arabe d'Égypte				
série 3Y, 25,318 %, 2027-08-13	10 324 000	EGP	291 400	305 053
série 3Y, 24,458 %, 2027-10-01	97 460 000	EGP	2 890 238	2 861 206
5,875 %, 2031-02-16	1 911 000	USD	2 145 475	2 464 754
7,053 %, 2032-01-15	1 364 000	USD	1 673 342	1 824 910
8,700 %, 2049-03-01	3 160 000	USD	3 333 903	3 898 537
Total Égypte			10 334 358	11 354 460

FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS

	VALEUR NOMINALE / NOMBRE DE TITRES		COÛT \$	JUSTE VALEUR \$ %
Émirats arabes unis				3,1
Gouvernement				0,7
Gouvernement d'Abu Dhabi				
4,125 %, 2047-10-11	736 000	USD	884 890	887 313
3,125 %, 2049-09-30	1 519 000	USD	1 425 369	1 532 644
			2 310 259	2 419 957
Gouvernements et sociétés publiques des états				1,2
Émirat d'Abu Dhabi				
3,875 %, 2050-04-16	2 091 000	USD	2 281 309	2 380 562
Émirat du Sharjah				
4,000 %, 2050-07-28	2 124 000	USD	1 838 555	2 036 989
			4 119 864	4 417 551
Sociétés				1,2
Abu Dhabi National Oil Company				
4,600 %, 2047-11-02	1 191 000	USD	1 578 914	1 541 008
Galaxy Pipeline Assets Bidco, placement privé				
série 144A, 2,625 %, 2036-03-31	1 584 000	USD	1 870 776	1 944 526
ICD Sukuk Company				
5,000 %, 2027-02-01	663 000	USD	919 848	924 469
			4 369 538	4 410 003
Total Émirats arabes unis			10 799 661	11 247 511
Équateur				1,9
Gouvernement				
République de l'Équateur, coupons multiples				
6,900 %, 2030-07-31	1 754 883	USD	1 594 803	2 168 175
6,900 %, 2035-07-31	1 079 600	USD	887 344	1 138 759
5,000 %, 2040-07-31	3 836 100	USD	2 724 408	3 551 731
Total Équateur			5 206 555	6 858 665
Géorgie				2,2
Gouvernements et sociétés publiques des états				
Georgian Railway				
4,000 %, 2028-06-17	6 287 000	USD	7 559 826	8 186 668
Ghana				0,9
Gouvernement				
République du Ghana				
coupons multiples, 5,000 %, 2029-07-03	2 131 460	USD	2 514 391	2 883 651
sans coupon, 2030-01-03	442 347	USD	490 369	526 923
Total Ghana			3 004 760	3 410 574

FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS

	VALEUR NOMINALE / NOMBRE DE TITRES		COÛT \$	JUSTE VALEUR \$ %
Guatemala				1,2
Gouvernement				0,8
République du Guatemala				
7,050 %, 2032-10-04	511 000	USD	708 958	783 939
6,250 %, 2036-08-15	1 414 000	USD	1 958 670	2 038 805
			2 667 628	2 822 744
Sociétés				0,4
CT Trust				
5,125 %, 2032-02-03	1 112 000	USD	1 417 411	1 480 127
Total Guatemala			4 085 039	4 302 871
Inde				0,6
Gouvernements et sociétés publiques des états				
Indian Railway Finance				
2,800 %, 2031-02-10	1 653 000	USD	1 831 891	2 107 700
Indonésie				1,0
Gouvernement				0,3
République d'Indonésie				
6,750 %, 2044-01-15	758 000	USD	1 177 149	1 219 158
Gouvernements et sociétés publiques des états				0,7
PT Pertamina (Persero)				
6,000 %, 2042-05-03	1 152 000	USD	1 619 642	1 644 121
6,500 %, 2048-11-07	451 000	USD	736 739	673 513
			2 356 381	2 317 634
Total Indonésie			3 533 530	3 536 792
Irak				0,4
Gouvernement				
République d'Irak				
5,800 %, 2028-01-15	937 500	USD	1 138 452	1 294 568
Kazakhstan				2,9
Gouvernement				0,4
République du Kazakhstan				
5,500 %, 2037-07-01	956 000	USD	1 312 158	1 360 174
Gouvernements et sociétés publiques des états				2,1
KazMunayGas				
5,375 %, 2030-04-24	985 000	USD	1 181 224	1 409 482
5,750 %, 2047-04-19	2 855 000	USD	3 223 116	3 708 880
6,375 %, 2048-10-24	1 798 000	USD	2 107 067	2 490 066
			6 511 407	7 608 428

FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS

	VALEUR NOMINALE / NOMBRE DE TITRES		COÛT \$	JUSTE VALEUR \$ %
Sociétés				0,4
Tengizchevroil Finance Company International 3,250 %, 2030-08-15	1 327 000	USD	1 712 087	1 697 676
Total Kazakhstan			9 535 652	10 666 278
Kenya				1,5
Gouvernement				
République du Kenya				
7,250 %, 2028-02-28	2 583 000	USD	3 586 007	3 697 032
9,750 %, 2031-02-16	1 028 000	USD	1 354 425	1 531 701
8,000 %, 2032-05-22	200 000	USD	239 316	276 951
Total Kenya			5 179 748	5 505 684
Kyrgyzstan				0,7
Gouvernement				
République du Kyrgyzstan				
7,750 %, 2030-06-03	1 937 000	USD	2 648 586	2 714 943
Liban				0,4
Gouvernement				
République libanaise				
7,000 %, taux variable à partir du 2027-11-20, 2028-03-20	1 243 000	USD	326 294	391 473
8,200 %, 2033-05-17	1 637 000	USD	359 940	515 127
8,250 %, 2034-05-17	1 513 000	USD	332 895	474 148
Total Liban			1 019 129	1 380 748
Luxembourg				0,6
Sociétés				
Chile Electricity				
6,010 %, 2033-01-20	914 690	USD	1 231 683	1 337 247
Minerva Luxembourg				
8,875 %, 2033-09-13	481 000	USD	653 419	736 221
Total Luxembourg			1 885 102	2 073 468
Maroc				1,8
Gouvernement				0,7
Royaume du Maroc				
4,000 %, 2050-12-15	2 611 000	USD	2 422 067	2 675 769
Gouvernements et sociétés publiques des états				1,1
Groupe OPC				
6,875 %, 2044-04-25	1 759 000	USD	2 472 827	2 558 919
5,125 %, 2051-06-23	297 000	USD	260 522	345 883
placement privé, série 144A, 7,500 %, 2054-05-02	678 000	USD	934 690	1 050 168
			3 668 039	3 954 970
Total Maroc			6 090 106	6 630 739

FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS

	VALEUR NOMINALE / NOMBRE DE TITRES		COÛT \$	JUSTE VALEUR \$ %
Mexique				10,5
Gouvernement				8,3
États-Unis du Mexique				
8,300 %, 2031-08-15	2 629 000	USD	4 258 885	4 395 475
3,500 %, 2034-02-12	515 000	USD	571 387	623 415
série MS, 8,000 %, 2035-05-24	52 745 900	MXN	3 759 385	3 919 301
série M, 8,000 %, 2036-02-21	96 810 400	MXN	6 454 122	6 949 277
série M, 8,500 %, 2038-11-18	69 743 600	MXN	4 673 365	5 245 125
4,600 %, 2048-02-10	6 420 000	USD	6 583 633	7 076 830
6,338 %, 2053-05-04	1 564 000	USD	2 132 905	2 123 226
			28 433 682	30 332 649
Sociétés				2,2
BBVA Bancomer				
5,125 %, taux variable à partir du 2028-01-17, 2033-01-18	1 276 000	USD	1 608 493	1 743 063
Cemex				
5,450 %, 2029-11-19	582 000	USD	724 598	819 098
Eagle Funding LuxCo				
5,500 %, 2030-08-17	1 840 000	USD	2 520 963	2 601 392
FIEMEX Energia				
7,250 %, 2041-01-31	814 197	USD	1 119 811	1 208 029
Trust F/1401				
6,390 %, 2050-01-15	1 249 000	USD	1 711 719	1 610 960
			7 685 584	7 982 542
Total Mexique			36 119 266	38 315 191
Mozambique				0,8
Gouvernement				
République du Mozambique				
9,000 %, 2031-09-15	2 472 000	USD	2 675 469	3 079 053
Nigeria				1,1
Gouvernement				0,6
République du Nigeria				
8,747 %, 2031-01-21	480 000	USD	579 707	692 465
7,875 %, 2032-02-16	1 108 000	USD	1 391 636	1 529 020
			1 971 343	2 221 485
Sociétés				0,5
Access Bank				
6,125 %, 2026-09-21	558 000	USD	596 601	771 932
IHS Holding				
7,875 %, 2030-05-29	445 000	USD	621 572	637 471
8,250 %, 2031-11-29	242 000	USD	344 543	355 995
			1 562 716	1 765 398
Total Nigeria			3 534 059	3 986 883

FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS

	VALEUR NOMINALE / NOMBRE DE TITRES		COÛT \$	JUSTE VALEUR \$ %
Oman				0,1
Sociétés				
EDO Sukuk				
5,875 %, 2033-09-21	367 000	USD	493 519	540 321
Ouzbékistan				1,9
Gouvernement				0,9
République d'Ouzbékistan				
5,375 %, 2029-02-20	394 000	USD	511 481	548 785
3,700 %, 2030-11-25	2 118 000	USD	2 492 101	2 718 649
			3 003 582	3 267 434
Gouvernements et sociétés publiques des états				0,6
Uzbekneftegaz				
4,750 %, 2028-11-16	397 000	USD	502 334	524 775
8,750 %, 2030-05-07	1 008 000	USD	1 389 629	1 499 755
			1 891 963	2 024 530
Sociétés				0,4
Banque Nationale d'Ouzbékistan				
8,500 %, 2029-07-05	460 000	USD	661 945	686 006
Navoi Mining & Metallurgical Combinat				
6,950 %, 2031-10-17	532 000	USD	729 452	791 330
			1 391 397	1 477 336
Total Ouzbékistan			6 286 942	6 769 300
Pakistan				1,4
Gouvernement				
République islamique du Pakistan				
6,875 %, 2027-12-05	3 475 000	USD	3 768 001	4 838 285
7,375 %, 2031-04-08	261 000	USD	287 535	356 132
Total Pakistan			4 055 536	5 194 417
Paraguay				0,4
Gouvernement				
République du Paraguay				
2,739 %, 2033-01-29	1 278 000	USD	1 410 695	1 569 555
Pérou				3,5
Gouvernement				3,1
République du Pérou				
5,875 %, 2054-08-08	8 075 000	USD	11 070 429	11 292 931
Sociétés				0,4
Lima Metro Line 2 Finance				
5,875 %, 2034-07-05	188 904	USD	240 423	272 180
4,350 %, 2036-04-05	937 181	USD	1 110 428	1 263 425
			1 350 851	1 535 605
Total Pérou			12 421 280	12 828 536

FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS

	VALEUR NOMINALE / NOMBRE DE TITRES		COÛT \$	JUSTE VALEUR \$ %
Philippines				2,9
Gouvernement				
République des Philippines				
3,556 %, 2032-09-29	432 000	USD	519 815	571 244
6,250 %, 2034-01-25	214 540 000	PHP	5 214 668	5 215 936
5,950 %, 2047-10-13	2 675 000	USD	3 693 114	4 005 023
5,600 %, 2049-05-14	665 000	USD	911 986	951 625
Total Philippines			10 339 583	10 743 828
Pologne				4,6
Gouvernement				
République de Pologne				
5,000 %, 2035-10-25	15 215 000	PLN	5 512 913	5 622 589
5,500 %, 2053-04-04	800 000	USD	1 117 176	1 076 897
5,500 %, 2054-03-18	7 377 000	USD	9 740 238	9 941 429
Total Pologne			16 370 327	16 640 915
Qatar				2,2
Gouvernement				
État du Qatar				
4,817 %, 2049-03-14	5 296 000	USD	7 176 554	7 028 086
4,400 %, 2050-04-16	718 000	USD	1 108 006	892 612
Total Qatar			8 284 560	7 920 698
République d'Azerbaïdjan				0,5
Gouvernement				
République d'Azerbaïdjan				
3,500 %, 2032-09-01	1 407 000	USD	1 644 538	1 824 774
République dominicaine				3,4
Gouvernement				
République dominicaine				
5,950 %, 2027-01-25	1 597 000	USD	2 214 909	2 261 506
6,000 %, 2028-07-19	4 992 000	USD	6 790 367	7 185 800
7,050 %, 2031-02-03	1 975 000	USD	2 885 456	2 967 424
Total République dominicaine			11 890 732	12 414 730
Roumanie				3,1
Gouvernement				
Gouvernement de la Roumanie				
6,375 %, 2033-09-18	495 000	EUR	726 635	849 882
6,250 %, 2034-09-10	734 000	EUR	1 092 347	1 239 613
6,125 %, 2044-01-22	1 132 000	USD	1 334 299	1 476 690
6,000 %, 2044-09-24	1 563 000	EUR	2 361 321	2 429 870

FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS

	VALEUR NOMINALE / NOMBRE DE TITRES		COÛT \$	JUSTE VALEUR \$ %
5,125 %, 2048-06-15	2 206 000	USD	2 385 539	2 474 892
4,000 %, 2051-02-14	2 050 000	USD	1 943 184	1 908 961
7,625 %, 2053-01-17	642 000	USD	867 218	955 880
Total Roumanie			10 710 543	11 335 788
Salvador				0,2
Gouvernement				
République du Salvador				
9,650 %, 2054-11-21	473 000	USD	665 014	712 917
Serbie				0,6
Gouvernement				0,2
République de Serbie				
6,000 %, 2034-06-12	371 000	USD	533 868	538 306
Sociétés				0,4
Telekom Srbija				
7,000 %, 2029-10-28	1 096 000	USD	1 558 795	1 551 035
Total Serbie			2 092 663	2 089 341
Sri Lanka				0,4
Gouvernement				
République du Sri Lanka, coupons multiples				
3,600 %, 2035-06-15	449 602	USD	646 101	456 857
3,600 %, 2036-05-15	312 034	USD	446 839	383 089
3,600 %, 2038-02-15	624 332	USD	897 196	772 724
Total Sri Lanka			1 990 136	1 612 670
Tunisie				2,3
Gouvernement				
Banque Centrale de Tunisie				
6,375 %, 2026-07-15	5 178 000	EUR	6 688 570	8 439 593
Turquie				3,1
Gouvernement				
République de Turquie				
37,000 %, 2026-02-18	9 254 500	TRY	377 638	309 946
série 2Y, 36,000 %, 2026-08-12	20 695 600	TRY	692 210	685 262
série 2Y, 32,600 %, 2027-02-10	114 379 700	TRY	4 016 195	3 672 689
5,200 %, 2031-08-17	1 188 000	EUR	1 904 406	1 972 206
série 7Y, 7,125 %, 2032-02-12	1 868 000	USD	2 604 478	2 687 175
7,250 %, 2032-05-29	1 349 000	USD	1 830 907	1 955 597
Total Turquie			11 425 834	11 282 875

FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS

	VALEUR NOMINALE / NOMBRE DE TITRES		COÛT \$	JUSTE VALEUR \$ %
Ukraine				2,0
Gouvernement				1,4
Gouvernement d'Ukraine				
1,750 %, 2029-02-01	1 663 300	USD	1 453 876	1 597 014
0,000 %, 2030-02-01	220 399	USD	132 269	160 843
0,000 %, 2034-02-01	823 604	USD	354 467	474 141
1,750 %, 2034-02-01	1 413 587	USD	876 729	1 109 610
0,000 %, 2035-02-01	350 704	USD	192 236	238 625
1,750 %, 2035-02-01	1 221 043	USD	746 762	943 126
1,750 %, 2036-02-01	824 626	USD	499 422	626 894
			4 255 761	5 150 253
Gouvernements et sociétés publiques des états				0,4
Ukraine Railways				
8,250 %, 2026-07-09	1 320 311	USD	1 794 246	1 470 900
Sociétés				0,2
MHP Lux				
6,950 %, 2026-04-03	458 000	USD	526 844	601 035
Total Ukraine			6 576 851	7 222 188
Uruguay				1,0
Gouvernement				
République orientale de l'Uruguay				
8,500 %, 2028-03-15	103 953 000	UYU	3 365 551	3 682 779
Venezuela				0,9
Gouvernements et sociétés publiques des états				
Petróleos de Venezuela				
6,000 %, 2024-05-16	10 693 304	USD	4 009 132	2 412 947
6,000 %, 2026-11-15	3 231 482	USD	836 616	726 306
Total Venezuela			4 845 748	3 139 253
Zambie				0,5
Gouvernement				
République de Zambie				
0,500 %, 2053-12-31	1 884 851	USD	1 563 125	1 785 629
Total des obligations étrangères			325 121 107	345 857 424
Obligations supranationales				1,0
Banque internationale pour la reconstruction et le développement				
12,500 %, 2027-07-14	810 000 000	KZT	1 996 483	1 915 296
12,750 %, 2028-09-13	700 000 000	KZT	1 719 345	1 598 938
Total des obligations supranationales			3 715 828	3 514 234
Total des obligations			330 293 706	350 817 704

FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS

	VALEUR NOMINALE / NOMBRE DE TITRES	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$ %
Actions américaines			—
Produits industriels			
OAS, bons de souscription, 2039-05-16	226 546	61 077	32
Total des placements		330 354 783	350 817 736 96,0
Plus-value non réalisée sur dérivés			3 089 156 0,8
Moins-value non réalisée sur dérivés			(13 235 384) (3,6)
Autres éléments d'actif net			24 750 272 6,8
Actif net			365 421 780 100,0

CONTRATS DE CHANGE À TERME

	NOMBRE DE CONTRATS	ÉCHÉANCE	TAUX DE CHANGE MOYEN DES CONTRATS (DEVISE/CAD)	MONTANT EN DEVISE	VALEUR CONTRACTUELLE \$	PLUS-VALUE / (MOINS-VALUE) NON RÉALISÉE \$
Plus-value non réalisée sur achat de devises étrangères en contrepartie de réals brésiliens						
Dollar américain	1	octobre 2025	1,3749	1 700 799	2 338 513	760
Dollar américain	1	novembre 2025	1,3922	15 080 000	20 993 622	19 698
						20 458
Plus-value non réalisée sur vente de devises étrangères en contrepartie de réals brésiliens						
Dollar américain	2	octobre 2025	1,3957	17 054 385	23 803 070	190 216
Plus-value non réalisée sur achat de devises étrangères en contrepartie de dollars canadiens						
Dollar américain	14	octobre 2025	1,3864	262 922 320	364 506 862	1 232 192
Euro	3	octobre 2025	1,6072	2 109 115	3 389 831	56 641
Forint hongrois	2	octobre 2025	0,0040	886 474 898	3 517 532	192 710
Peso colombien	1	octobre 2025	0,0003	2 378 550 000	783 578	59 408
Peso mexicain	2	octobre 2025	0,0758	212 241 481	16 088 613	16 991
Rand sud-africain	4	octobre 2025	0,0761	62 485 491	4 758 084	271 864
Réal brésilien	1	octobre 2025	0,2414	23 467 000	5 665 802	454 254
Zloty polonais	2	octobre 2025	0,3713	5 795 636	2 152 077	65 786
						2 349 846
Plus-value non réalisée sur vente de devises étrangères en contrepartie de dollars canadiens						
Peso colombien	1	octobre 2025	0,0004	2 378 550 000	843 928	941
Peso philippin	1	octobre 2025	0,0239	25 119 000	600 224	502
						1 443
Plus-value non réalisée sur achat de devises étrangères en contrepartie de pesos philippins						
Dollar américain	1	octobre 2025	1,3617	4 098 081	5 580 561	165 397
Plus-value non réalisée sur achat de devises étrangères en contrepartie de livres turques						
Dollar américain	1	octobre 2025	1,3921	1 754 939	2 443 138	2 382

FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS

CONTRATS DE CHANGE À TERME

	NOMBRE DE CONTRATS	ÉCHÉANCE	TAUX DE CHANGE MOYEN DES CONTRATS (DEVISE/CAD)	MONTANT EN DEVISE	VALEUR CONTRACTUELLE \$	PLUS-VALUE / (MOINS-VALUE) NON RÉALISÉE \$
Plus-value non réalisée sur achat de devises étrangères en contrepartie de dollars américains						
Peso colombien	1	octobre 2025	0,0003	30 357 312 000	10 371 578	273 268
Plus-value non réalisée sur vente de devises étrangères en contrepartie de dollars américains						
Peso philippin	1	décembre 2025	0,0239	222 305 880	5 304 092	13 151
Roupie indienne	2	octobre 2025	0,0157	346 400 000	5 448 357	72 995
						86 146
						3 089 156
Moins-value non réalisée sur achat de devises étrangères en contrepartie de réals brésiliens						
Dollar américain	2	octobre 2025	1,3712	14 692 937	20 147 373	(1 109 978)
Moins-value non réalisée sur achat de devises étrangères en contrepartie de dollars canadiens						
Euro	1	octobre 2025	1,6351	9 548 603	15 613 264	(10 041)
Peso philippin	1	octobre 2025	0,0239	25 119 000	599 917	(195)
Rand sud-africain	1	octobre 2025	0,0806	106 329 856	8 568 566	(9 240)
						(19 476)
Moins-value non réalisée sur vente de devises étrangères en contrepartie de dollars canadiens						
Dollar américain	8	octobre 2025	1,3729	517 393 754	710 320 666	(9 529 992)
Euro	3	octobre 2025	1,6011	11 657 718	18 664 928	(384 766)
Forint hongrois	1	octobre 2025	0,0040	886 474 899	3 524 083	(186 159)
Peso mexicain	4	octobre 2025	0,0726	212 241 481	15 416 593	(689 009)
Rand sud-africain	1	octobre 2025	0,0766	168 815 347	12 934 896	(654 378)
Réal brésilien	2	octobre 2025	0,2607	46 934 000	12 236 130	(3 984)
Zloty polonais	1	octobre 2025	0,3742	5 795 636	2 168 737	(49 126)
						(11 497 414)
Moins-value non réalisée sur achat de devises étrangères en contrepartie de pesos chiliens						
Dollar américain	1	octobre 2025	1,3917	2 592 941	3 608 597	(3 761)
Moins-value non réalisée sur achat de devises étrangères en contrepartie de dollars américains						
Peso chilien	1	octobre 2025	0,0014	2 494 669 000	3 591 344	(7 709)
Peso colombien	1	octobre 2025	0,0004	2 378 550 000	844 347	(2 126)
Peso philippin	1	octobre 2025	0,0239	231 841 000	5 543 868	(5 469)
Roupie indienne	1	octobre 2025	0,0157	346 400 000	5 427 983	(56 340)
						(71 644)
Moins-value non réalisée sur vente de devises étrangères en contrepartie de dollars américains						
Peso colombien	1	octobre 2025	0,0003	32 735 862 000	10 835 698	(533 111)
						(13 235 384)

FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS – INFORMATION SPÉCIFIQUE

a) Constitution du Fonds

Le Fonds Desjardins Obligations des marchés émergents (le Fonds) est une fiducie de fonds commun de placement non incorporée établie aux dates suivantes :

Catégories A et I	18 octobre 2013
Catégories C et F	25 novembre 2013
Catégorie D	11 mai 2018

La date de constitution du Fonds est la date de lancement de la première catégorie indiquée ci-dessus.

b) Parts (note 4)

Parts émises et en circulation

30 SEPTEMBRE	NOMBRE DE PARTS AU DÉBUT	PARTS ÉMISES	PARTS RÉINVESTIES	PARTS RACHETÉES	NOMBRE DE PARTS À LA FIN
CATÉGORIE A					
2025	207 911	14 609	11 116	(49 583)	184 053
2024	194 138	31 305	11 050	(28 582)	207 911
CATÉGORIE I					
2025	42 712 177	36 724 430	3 582 134	(32 746 770)	50 271 971
2024	58 225 305	5 222 347	3 068 737	(23 804 212)	42 712 177
CATÉGORIE C					
2025	17 460	1 056	837	(8 199)	11 154
2024	22 966	3 244	1 281	(10 031)	17 460
CATÉGORIE F					
2025	9 177	3	482	(6 055)	3 607
2024	7 981	822	545	(171)	9 177
CATÉGORIE D					
2025	14 011	16 626	790	(1 240)	30 187
2024	14 390	1 672	691	(2 742)	14 011

c) Distributions

Le revenu net de placement du Fonds est distribué en espèces ou réinvesti en parts supplémentaires selon la fréquence suivante :

Catégories A, I, C, F et D	mensuelle
----------------------------	-----------

Les gains nets en capital réalisés, le cas échéant, sont distribués annuellement en décembre.

Lorsqu'il y en a, le remboursement de capital est distribué annuellement par le Fonds.

d) Frais de gestion et autres frais (note 5)

Le ratio des frais totaux, avant taxes, se détaille de la façon suivante :

	30 SEPTEMBRE 2025		30 SEPTEMBRE 2024	
	TAUX ANNUEL		TAUX ANNUEL	
		%		%
	FRAIS DE GESTION	FRAIS D'ADMINISTRATION FIXES	FRAIS TOTAUX	FRAIS TOTAUX
CATÉGORIES A ET C	1,45	0,15	1,60	1,60
CATÉGORIE F	0,75	0,15	0,90	0,90
CATÉGORIE D	0,95	0,15	1,10	1,10

Le 1^{er} octobre 2025, les frais de gestion ont été réduits de 1,45 % à 1,37 % pour les catégories A et C, de 0,75 % à 0,64 % pour la catégorie F et de 0,95 % à 0,87 % pour la catégorie D.

Les parts de catégorie I paient des frais de gestion et des frais d'administration distincts qui sont négociés directement avec chaque investisseur.

e) Opérations entre parties liées (note 6)

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (DGIA) est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Les charges à payer (à recevoir) au gestionnaire du Fonds sont de :

	30 SEPTEMBRE 2025	30 SEPTEMBRE 2024
	\$	\$
CHARGES À PAYER (À RECEVOIR)	35 992	1 223

f) Informations sur les instruments financiers (note 7)

Stratégie lors de l'utilisation d'instruments financiers

Objectif de placement

L'objectif du Fonds est de procurer un revenu élevé et une certaine appréciation du capital à long terme en investissant principalement dans des titres à revenu fixe d'émetteurs situés dans des marchés émergents.

FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS

Instruments financiers évalués à la juste valeur

Niveaux hiérarchiques des instruments financiers évalués à la juste valeur

Le tableau suivant catégorise la juste valeur des actifs financiers du Fonds selon une hiérarchie à trois niveaux. La méthodologie utilisée pour établir la hiérarchie des titres n'est pas nécessairement une indication du risque associé au placement dans les titres. La détermination de la juste valeur est décrite dans la section « Information significative sur les méthodes comptables » de la note 2.

Hiérarchie de la juste valeur (en milliers de \$)

30 SEPTEMBRE 2025	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TOTAL	30 SEPTEMBRE 2024	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TOTAL
	\$	\$	\$	\$		\$	\$	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS À LA JVRN					ACTIFS FINANCIERS À LA JVRN				
OBLIGATIONS	320 135	30 683	—	350 818	OBLIGATIONS	259 202	32 759	—	291 961
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	—	3 089	—	3 089	INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	—	1 908	—	1 908
TOTAL	320 135	33 772	—	353 907	TOTAL	259 202	34 667	—	293 869
PASSIFS FINANCIERS À LA JVRN					PASSIFS FINANCIERS À LA JVRN				
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	—	13 235	—	13 235	INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	—	2 818	—	2 818
TOTAL	—	13 235	—	13 235	TOTAL	—	2 818	—	2 818

Transferts entre les niveaux 1 et 2 (en milliers de \$)

Au cours des périodes closes les 30 septembre 2025 et 2024, il n'y a eu aucun transfert de titres entre les niveaux 1 et 2.

Classification au niveau 3 (en milliers de \$)

Aux 30 septembre 2025 et 2024, le Fonds détient des instruments financiers qui ont été classés au niveau 3. La juste valeur de ces instruments financiers a été déterminée au moyen de techniques d'évaluation. La substitution d'une ou plusieurs données provenant de ces techniques par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles n'entraînerait pas de variation significative de la juste valeur de ces placements. Le tableau suivant présente l'explication de la classification de la juste valeur de niveau 3 :

	INSTRUMENTS FINANCIERS	JUSTE VALEUR	TECHNIQUES D'ÉVALUATION	DONNÉES D'ENTRÉE NON OBSERVABLES	INTERVALLES DE VALEUR DES DONNÉES
		\$			
30 SEPTEMBRE 2025	OAS, bons de souscription, 2039-05-16	—	Évaluation provenant du gestionnaire de portefeuille	—	—
30 SEPTEMBRE 2024	OAS, bons de souscription, 2039-05-16	—	Évaluation provenant du gestionnaire de portefeuille	—	—

Rapprochement de l'évaluation de la juste valeur de niveau 3 (en milliers de \$)

Le tableau suivant montre le rapprochement de tous les mouvements de titres des instruments financiers classés au niveau 3 entre le début et la fin de la période :

30 SEPTEMBRE 2025	TOTAL	30 SEPTEMBRE 2024	TOTAL
	\$		\$
SOLDE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	—	SOLDE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	—
PRODUIT DE LA VENTE DE PLACEMENTS	—	PRODUIT DE LA VENTE DE PLACEMENTS	—
ACHAT DE PLACEMENTS	—	ACHAT DE PLACEMENTS	—
GAIN NET (PERTE NETTE) RÉALISÉ(E)	—	GAIN NET (PERTE NETTE) RÉALISÉ(E)	—
GAIN NET (PERTE NETTE) NON RÉALISÉ(E)	—	GAIN NET (PERTE NETTE) NON RÉALISÉ(E)	—
TRANSFERTS VERS (DEPUIS) LE NIVEAU 3	—	TRANSFERTS VERS (DEPUIS) LE NIVEAU 3	—
SOLDE À LA FIN DE LA PÉRIODE	—	SOLDE À LA FIN DE LA PÉRIODE	—
VARIATION DU GAIN NET (PERTE NETTE) NON RÉALISÉ(E) DE LA PÉRIODE POUR LES TITRES DÉTENUS AU 30 SEPTEMBRE 2025	—	VARIATION DU GAIN NET (PERTE NETTE) NON RÉALISÉ(E) DE LA PÉRIODE POUR LES TITRES DÉTENUS AU 30 SEPTEMBRE 2024	—

FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS

Risques découlant des instruments financiers

Risque de change (en milliers de \$)

L'exposition du Fonds au risque de change est présentée dans le tableau ci-après. Les montants représentent les éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme). Il indique également l'effet potentiel sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une appréciation ou dépréciation de 3 % du dollar canadien par rapport à chacune des devises présentées, toutes les autres variables demeurant constantes.

30 SEPTEMBRE 2025					30 SEPTEMBRE 2024				
	ÉLÉMENTS D'ACTIF FINANCIERS	ÉLÉMENTS DE PASSIF FINANCIERS	EXPOSITION NETTE	EFFET SUR L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES		ÉLÉMENTS D'ACTIF FINANCIERS	ÉLÉMENTS DE PASSIF FINANCIERS	EXPOSITION NETTE	EFFET SUR L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES
	\$	\$	\$	\$		\$	\$	\$	\$
USD	710 793	769 545	(58 752)	1 763	USD	321 683	318 286	3 397	102
BRL	50 974	57 084	(6 110)	183	BRL	22 820	20 552	2 268	68
EUR	35 267	19 050	16 217	487	EUR	18 395	17 822	573	17
MXN	32 489	16 106	16 383	492	INR	12 006	—	12 006	360
ZAR	22 711	13 589	9 122	274	ZAR	10 851	10 428	423	13
COP	12 445	12 445	—	—	COP	6 489	5 281	1 208	36
PHP	11 410	11 405	5	—	PEN	4 653	4 653	—	—
PLN	8 113	2 218	5 895	177	PHP	4 291	3 966	325	10
INR	5 424	5 492	(68)	2	HUF	3 174	2 952	222	7
TRY	4 882	2 440	2 442	73	MXN	2 964	2 964	—	—
EGP	3 878	—	3 878	116	TRY	2 779	—	2 779	83
HUF	3 710	3 710	—	—					
UYU	3 696	—	3 696	111					
CLP	3 611	3 611	—	—					
KZT	3 581	—	3 581	107					

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

Risque de taux d'intérêt (en milliers de \$)

Le tableau suivant résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt. Il comprend les éléments d'actif et de passif financiers du Fonds selon leurs justes valeurs, catégorisés en fonction de la date contractuelle de modification des taux ou de la date à l'échéance, selon la première éventualité. Il indique également l'effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une variation de 0,25 % des taux d'intérêt en vigueur, en assumant un mouvement parallèle de la courbe de taux, toutes les autres variables étant demeurées constantes.

	MOINS D'UN AN	1 À 5 ANS	5 À 10 ANS	PLUS DE 10 ANS	TOTAL	EFFET SUR L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
30 SEPTEMBRE 2025	33 332	87 678	88 361	160 072	369 443	5 972
30 SEPTEMBRE 2024	19 681	56 420	112 036	115 667	303 804	4 982

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS

Risque de concentration

Le tableau suivant résume le risque de concentration en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds :

30 SEPTEMBRE 2025		30 SEPTEMBRE 2024	
SEGMENT DE MARCHÉ	%	SEGMENT DE MARCHÉ	%
Obligations étrangères		Obligations étrangères	
Mexique	10,5	Brésil	5,8
Brésil	6,0	Colombie	5,4
Pologne	4,6	Mexique	5,1
Pérou	3,5	Afrique du Sud	5,0
République dominicaine	3,4	Arabie saoudite	4,4
Afrique du Sud	3,2	Qatar	3,6
Arabie saoudite	3,2	Roumanie	3,4
Égypte	3,1	République dominicaine	3,2
Roumanie	3,1	Philippines	3,0
Turquie	3,1	Kazakhstan	2,7
Émirats arabes unis	3,1	Indonésie	2,6
Colombie	3,0	Argentine	2,5
Philippines	2,9	Maroc	2,4
Kazakhstan	2,9	Géorgie	2,1
Argentine	2,4	Ghana	2,1
Chili	2,4	Égypte	2,1
Tunisie	2,3	Guatemala	2,0
Géorgie	2,2	Émirats arabes unis	2,0
Qatar	2,2	Autres pays*	31,5
Ukraine	2,0	Obligations supranationales	3,8
Autres pays*	25,5	Obligations canadiennes	0,2
Obligations supranationales	1,0	Instruments financiers dérivés	(0,3)
Obligations américaines	0,4	Autres éléments d'actif net	5,4
Instruments financiers dérivés	(2,8)		
Autres éléments d'actif net	6,8		
TOTAL	100,0	TOTAL	100,0

* Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de l'actif net du Fonds.

Risque de prix (en milliers de \$)

Les estimations de l'effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds d'une variation raisonnablement possible des indices de référence, établies par le gestionnaire d'après le coefficient bêta historique (coefficient de sensibilité qui indique la relation existant entre les fluctuations de la valeur d'un titre et les fluctuations du marché) entre le rendement du Fonds et celui des indices de référence, toutes les autres variables étant demeurrées constantes, sont présentées dans le tableau ci-après. Une analyse de régression de 36 mois a été utilisée pour évaluer le coefficient bêta historique. Les données utilisées aux fins de l'analyse de régression reposent sur les rendements mensuels du Fonds.

INDICES DE RÉFÉRENCE	VARIATION DES COURS	EFFET SUR L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES	
	%	30 SEPTEMBRE 2025	30 SEPTEMBRE 2024
		\$	\$
Indice obligataire JP Morgan EMBI Global Diversified (couvert CAD)	1,00	3 731	2 985

Lorsqu'il y a plus d'un indice de référence, l'effet de chaque indice doit être considéré individuellement, car chacun des indices peut varier indépendamment des autres.

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

Risque de crédit

La concentration du risque de crédit du Fonds est répartie entre les titres à revenu fixe et les instruments financiers dérivés. Étant donné que leurs justes valeurs tiennent compte de la capacité financière de l'émetteur, ce facteur correspond au risque maximal de crédit auquel le Fonds est exposé.

Répartition du portefeuille des titres à revenu fixe par notation de crédit

NOTATION DE CRÉDIT	POURCENTAGE DES TITRES À REVENU FIXE	
	30 SEPTEMBRE 2025	30 SEPTEMBRE 2024
	%	%
AAA	1	4
AA	5	5
A	10	6
BBB	28	23
BB	29	30
B	17	16
CCC	9	11
D	—	3
NON NOTÉS	1	2
TOTAL	100	100

FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS

Répartition du portefeuille des instruments financiers dérivés par notation de crédit

NOTATION DE CRÉDIT	POURCENTAGE DES INSTRUMENTS FINANCIER DÉRIVÉS	
	30 SEPTEMBRE 2025	30 SEPTEMBRE 2024
	%	%
A-1+	10	14
A-1	89	76
A-2	1	10
TOTAL	100	100

Risque de liquidité

Pour obtenir des renseignements sur les échéances des passifs financiers et sur la gestion du risque de liquidité du Fonds, se reporter à la note 7 « Informations sur les instruments financiers ».

g) Impôts – Report des pertes (note 8)

Le solde des pertes en capital et le solde des pertes autres qu'en capital déterminés aux déclarations fiscales du Fonds au 15 décembre 2024, correspondant à la date de fin d'exercice à des fins fiscales, sont les suivants :

PERTES EN CAPITAL	PERTES AUTRES QU'EN CAPITAL	
MONTANT	MONTANT	ANNÉE D'ÉCHÉANCE
\$	\$	
156 835 585	—	—

h) Capitaux de lancement

Le gestionnaire détient les placements liés aux capitaux de lancement suivants :

	CAPITAUX DE LANCEMENT	POURCENTAGE DE PARTICIPATION
	\$	%
30 SEPTEMBRE 2025	5 496	0,0
30 SEPTEMBRE 2024	5 093	0,0

i) Information sur les actifs et passifs compensés et non compensés

Le Fonds conclut, dans le cadre normal de ses activités, diverses conventions-cadres de compensation et autres accords similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation utilisés pour l'état de la situation financière (tableaux section 1), cependant les accords permettent néanmoins d'opérer la compensation des montants dans certaines circonstances, comme la faillite ou la résiliation des contrats (section 2). Les tableaux de la section 2 présentent les instruments financiers qui satisferaient aux critères de compensation, si de telles circonstances se présentaient, au 30 septembre 2025. La colonne « Incidence nette » indique quelle aurait été l'incidence de la compensation de la totalité des montants sur l'état de la situation financière du Fonds.

30 SEPTEMBRE 2025	SECTION 1			SECTION 2		
	MONTANT BRUT PRÉSENTÉ À L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	MONTANT COMPENSÉ	MONTANT NET PRÉSENTÉ À L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	MONTANTS NON COMPENSÉS		
	\$	\$	\$	INSTRUMENTS FINANCIERS	GARANTIE FINANCIÈRE REÇUE/DONNÉE	INCIDENCE NETTE
				\$	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS						
PLUS-VALUE NON RÉALISÉE SUR DÉRIVÉS	2 611 990	—	2 611 990	2 611 990	—	—
PASSIFS FINANCIERS						
MOINS-VALUE NON RÉALISÉE SUR DÉRIVÉS	12 976 645	—	12 976 645	2 611 990	—	10 364 655

j) Évènement postérieur à la date de l'état de la situation financière

Depuis le 17 novembre 2025, le Fonds offre des parts de catégorie K.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2025 et 2024

Dans les notes afférentes aux états financiers, l'expression « porteurs de parts » fait référence aux porteurs de parts rachetables.

1. Constitution des Fonds

Desjardins Société de Placement inc. (le gestionnaire) agit à titre de gestionnaire des Fonds Desjardins, collectivement appelés les « Fonds ». L'adresse de son siège social est le 2, Complexe Desjardins, case postale 9000, succursale Desjardins, Montréal (Québec), Canada H5B 1H5. Les Fonds sont assujettis aux lois du Québec.

La date de constitution est indiquée à la Note a) des « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » du Fonds.

L'information financière présentée dans ces états financiers et les notes afférentes est aux 30 septembre 2025 et 2024 et porte sur les périodes de 12 mois closes à ces dates, le cas échéant. Pour chaque Fonds établi au cours de l'une ou l'autre de ces périodes, le terme « période » désigne la période écoulée entre la date de début des opérations et le 30 septembre de la période concernée. Les dates de début des opérations des Fonds concernés sont présentées ci-dessous :

FONDS	DATE DE DÉBUT DES OPÉRATIONS DU FONDS
Fonds Desjardins Obligations de qualité à échéance cible 2025	18 novembre 2024
Fonds Desjardins Obligations de qualité à échéance cible 2026	18 novembre 2024
Fonds Desjardins Obligations de qualité à échéance cible 2027	18 novembre 2024
Fonds Desjardins Opportunités mondiales	18 novembre 2024
Fonds Desjardins Actions mondiales fondamentales	18 novembre 2024
Mandat privé Titanium Revenu fixe canadien	10 mars 2025
Mandat privé Titanium Revenu fixe mondial	10 mars 2025
Mandat privé Titanium Actions canadiennes	10 mars 2025
Mandat privé Titanium Actions américaines	10 mars 2025
Mandat privé Titanium Actions internationales	10 mars 2025
Mandat privé Titanium Opportunités stratégiques mondiales	10 mars 2025
Fonds Desjardins Répartition tactique des actifs	23 avril 2025
Fonds Desjardins Obligations de qualité à échéance cible 2028	14 juillet 2025
Fonds Desjardins Obligations de qualité à échéance cible 2029	14 juillet 2025
Fonds Desjardins Obligations de qualité à échéance cible 2030	14 juillet 2025

Les principales activités de chaque Fonds sont présentées à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

2. Mode de présentation et Information significative sur les méthodes comptables

MODE DE PRÉSENTATION

Déclaration de conformité

Les méthodes utilisées pour la préparation des présents états financiers sont conformes aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (Normes IFRS de comptabilité). Les états financiers ont été approuvés pour publication par le conseil d'administration du gestionnaire le 10 décembre 2025.

Sauf s'il est indiqué autrement dans les « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds, les états financiers des Fonds ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation.

INFORMATION SIGNIFICATIVE SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Les règles d'évaluation et de présentation utilisées pour la préparation de ces états financiers sont indiquées ci-après.

Actifs et passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur. Les actifs et les passifs financiers des Fonds comprennent principalement les instruments financiers non dérivés et les instruments financiers dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille de placements.

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle les Fonds deviennent une partie prenante aux dispositions contractuelles, soit la date de transaction de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie de ces instruments financiers ont expiré ou lorsque les Fonds ont transféré la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété.

Classement et évaluation

Les Fonds classifient et évaluent les instruments financiers conformément à l'IFRS 9, *Instruments financiers*. Les actifs financiers sont évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN) ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels ainsi que du modèle économique en vertu duquel les actifs financiers sont gérés.

Les portefeuilles d'actifs financiers sont gérés sur la base de la juste valeur et la performance est évaluée à la juste valeur. Les Fonds sont évalués à la juste valeur et cette information est utilisée pour évaluer la performance des actifs et pour prendre des décisions. Les flux de trésorerie contractuels des titres à revenu fixe correspondent uniquement à des remboursements de principal et d'intérêt, toutefois, ces titres ne sont ni détenus pour percevoir les flux de trésorerie contractuels ni pour percevoir les flux de trésorerie contractuels et vendre. La perception des flux de trésorerie contractuels est seulement accessoire à l'atteinte des objectifs du modèle économique des Fonds. Par conséquent, tous les instruments financiers sont évalués à la JVRN.

L'obligation des Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat, qui se rapproche de la juste valeur. Les méthodes comptables utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des instruments financiers dérivés sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts rachetables, sauf lorsque le cours de clôture des actifs et passifs financiers ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur.

Aux 30 septembre 2025 et 2024, il n'y a pas de différence entre la valeur liquidative par part aux fins des transactions et l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part, conformément aux Normes IFRS de comptabilité.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2025 et 2024

Dépréciation

Pour ce qui est du modèle de dépréciation, il s'applique aux actifs financiers, engagements de prêt et contrats de garanties financières, à l'exception des instruments financiers à la JVRN ou désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Pour ce qui est des actifs financiers évalués au coût amorti, les Fonds considèrent autant l'analyse historique que les informations prévisionnelles dans la détermination des pertes de crédit attendues. En date des états financiers, tous les actifs financiers évalués au coût amorti devraient se régler à court terme. Les Fonds considèrent que la probabilité de défaut de ces actifs financiers est presque nulle et que les contreparties ont une forte capacité à rencontrer leurs obligations dans un avenir rapproché. Étant donné la faible exposition des Fonds au risque de crédit sur les actifs financiers comptabilisés au coût amorti, aucune correction de valeur pour perte n'a été comptabilisée, car aucune dépréciation n'aura d'incidence importante sur les états financiers.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date d'évaluation. Les Fonds utilisent le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine la valeur située dans l'écart acheteur-vendeur la plus représentative de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les instruments financiers dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Les Fonds utilisent diverses méthodes et posent des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation.

Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, la référence à la juste valeur d'un autre instrument identique en substance, la valeur actualisée des flux de trésorerie, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées sur des données de marché observables. Se reporter à la note 7 « Informations sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur des Fonds.

Encaisse, couverture déposée sur dérivés

L'encaisse (découvert bancaire) et la couverture déposée sur dérivés (garantie à payer) sont évalués au coût, lequel se rapproche de la juste valeur. Les couvertures déposées sur dérivés incluent les exigences de marge initiale détenues chez les courtiers. Tout déficit ou excédent d'encaisse détenues chez les courtiers par rapport à l'exigence de marge initiale est inclus à l'encaisse (découvert bancaire).

Titres de marché monétaire

Les titres de marché monétaire sont inscrits au coût qui inclut des intérêts courus et se rapproche de la juste valeur.

Actions, titres indiciels et fonds négociés en bourse

Les actions, les titres indiciels et les fonds négociés en bourse sont inscrits au cours de clôture de la bourse où le titre correspondant est le plus négocié. Les bons de souscription non cotés sont évalués à l'aide d'un modèle d'évaluation reconnu, dont celui de Black-Scholes.

Obligations, prêts bancaires, titres adossés à des créances hypothécaires et titres adossés à des créances mobilières

Les obligations, les prêts bancaires, les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des créances mobilières sont évalués à partir des cours obtenus de courtiers en valeurs mobilières reconnus.

Fonds de placement

Les parts des fonds sous-jacents sont généralement inscrites à la valeur liquidative par part fournie par le gestionnaire du fonds sous-jacent, à chaque jour d'évaluation.

Instruments financiers dérivés

Certains Fonds ont recours à un éventail d'instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme, des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés, des swaps, des titres à être déterminés et des options, soit à des fins de couverture, soit à des fins autres que de couverture, ou les deux. La juste valeur des instruments financiers dérivés tient compte de l'incidence des accords généraux de compensation juridique exécutoires, le cas échéant. Se reporter à la section « Compensation des actifs et des passifs financiers » pour de plus amples renseignements sur la compensation des Fonds.

Contrats de change à terme, contrats à terme de gré à gré, swaps, Options sur swaps et titres à être déterminés (TBA)

La juste valeur de ces instruments correspond au gain ou à la perte qu'entraînerait leur réalisation à la date d'évaluation; cette valeur est comptabilisée au poste « Plus-value (moins-value) non réalisée sur dérivés » à l'état de la situation financière.

Contrats à terme standardisés

Les contrats à terme standardisés sont évalués à la juste valeur et sont réglés quotidiennement par l'entremise de courtiers agissant à titre d'intermédiaires. Les montants à recevoir (à payer) relativement au règlement de contrats à terme standardisés sont comptabilisés au poste « Montant à recevoir (à payer) sur contrats à terme standardisés » à l'état de la situation financière.

Options

Les options inscrites à la cote d'une bourse sont évaluées à la juste valeur fondée sur le cours de clôture de la bourse accréditée sur laquelle l'option est négociée pour les positions acheteur et sur le cours vendeur pour les positions vendeur. Les options non cotées sont évaluées à l'aide d'un modèle d'évaluation reconnu, dont celui de Black-Scholes.

Évaluation des titres non cotés et autres placements

Lorsque les principes d'évaluation des placements décrits précédemment ne sont pas appropriés, la juste valeur est déterminée selon les meilleures estimations du gestionnaire à l'aide de procédures d'évaluation établies qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation. Ces procédures couvrent, entre autres, les titres en arrêt de transaction, les titres de sociétés privées ainsi que les titres non liquides. Pour plus d'information, se reporter à la note 3 « Jugements significatifs, estimations et hypothèses ».

Autres éléments d'actif et de passif

Le montant à recevoir sur contrats à terme standardisés, les souscriptions à recevoir, la somme à recevoir pour la vente de titres, la garantie en trésorerie reçue pour les prêts de titres et les mises en pension ainsi que les intérêts, dividendes et autres montants à recevoir sont évalués au coût amorti.

De même, les charges à payer, le montant à payer sur contrats à terme standardisés, les parts rachetées à payer, la somme à payer pour l'achat de titres, les engagements relatifs à des prêts de titres et des mises en pension, les intérêts, dividendes et autres montants à payer, les distributions à payer ainsi que l'impôt à payer sont évalués au coût amorti.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2025 et 2024

Étant donné l'échéance à court terme des autres éléments d'actif et de passif, leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.

Opérations de placement

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen, à l'exception du coût des titres de marché monétaire qui est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif. Le coût moyen n'inclut pas l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe, à l'exception des obligations sans coupon. Les courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille, engagés au moment de l'achat et de la vente de titres par les Fonds sont constatés à l'état du résultat global. Ils incluent les autres rémunérations versées aux courtiers qui sont présentés séparément dans les « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds, le cas échéant. L'écart entre la plus-value (moins-value) non réalisée des placements au début et à la fin de la période est comptabilisé au poste « Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur placements » à l'état du résultat global. Lors de la disposition d'un placement, la différence entre la juste valeur et le coût des placements est incluse au poste « Gain net (perte nette) réalisé(e) sur placements » de ce même état.

Activités de prêt de titres

Certains Fonds peuvent conclure des opérations de prêt de titres et de mises en pension aux termes de conventions conclues entre le gestionnaire des Fonds et deux mandataires, soit Fiducie Desjardins inc. (Fiducie) et State Street Bank and Trust Company (State Street).

Les titres prêtés et mis en pension ne sont pas décomptabilisés de l'état de la situation financière, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété est conservée.

Afin de limiter le risque que la contrepartie ne puisse remplir ses obligations, les Fonds reçoivent une garantie représentant au moins 102 % du montant contractuel, déterminée quotidiennement selon la juste valeur des titres prêtés ou mis en pension au jour ouvrable précédent. Les titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêt de titres ne sont pas comptabilisés à l'état de la situation financière, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété n'a pas été transférée aux Fonds. Les garanties reçues sous forme d'espèces dans le cadre des opérations de prêt de titres et de mises en pension sont quant à elles comptabilisées comme actifs financiers à l'état de la situation financière, aux postes « Garantie en trésorerie reçue pour les prêts de titres » ou « Garantie en trésorerie reçue pour les mises en pension », selon le cas. Un passif correspondant à l'obligation de remettre les titres est comptabilisé aux postes « Engagements relatifs à des prêts de titres » ou « Engagements relatifs à des mises en pension », selon le cas.

Fiducie et State Street peuvent utiliser ces montants pour acquérir des placements. Les revenus générés par les activités de prêt de titres sont partagés entre le Fonds et leurs mandataires respectifs selon le taux présenté à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds. Ces revenus sont inclus au poste « Revenu provenant des activités de prêt de titres » à l'état du résultat global.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Un actif et un passif financiers seraient compensés à l'état de la situation financière du Fonds si et seulement si le Fonds a un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de les compenser et qu'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Le Fonds a un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser un actif et un passif financiers lorsque ce droit est exécutoire dans le cours normal des affaires, et en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Les instruments financiers dérivés négociés sur les marchés hors cote, les prêts de titres, les mises en pension, les sommes à recevoir sur la vente de titres et les sommes à payer pour l'achat de titres font l'objet d'accords généraux de compensation ou d'ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation à l'état de la situation financière, car le droit de compensation n'est exécutoire qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Le tableau présentant l'information sur les actifs et passifs financiers compensés ou non compensés à l'état de la situation financière et faisant l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire est présenté dans la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds, s'il y a lieu.

Revenus

Les revenus d'intérêts à des fins de distribution tirés des placements en titres de créance, présentés à l'état du résultat global, sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Ce poste peut inclure d'autres revenus. Les Fonds n'amortissent pas les primes payées ni les escomptes reçus à l'achat de titres de créance à l'exception des obligations sans coupon. Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende. Les revenus provenant des fonds négociés en bourse (FNB) et des fiducies de revenu sont présentés sous le poste « Dividendes ». Les distributions notionnelles provenant des FNB sont considérées comme des transactions non monétaires et augmentent le coût moyen de ces FNB. Les montants provenant de placements qui sont traités comme un remboursement de capital aux fins fiscales réduisent le coût moyen de ces placements. Les revenus de dividendes et d'intérêts étrangers sont comptabilisés au montant brut reçu et sont inclus dans les revenus, à l'état du résultat global.

Le poste « Distributions provenant des fonds sous-jacents » présenté à l'état du résultat global inclut les distributions en parts ou les attributions des fonds de placement, selon le cas, ainsi que les attributions à des fins fiscales provenant des sociétés en commandites. Les distributions reçues des fonds sous-jacents sont constatées à la date de distribution. Les distributions reçues sous la forme de parts de fonds sous-jacents sont présentées à titre de « Distributions hors trésorerie provenant des placements » à l'état des flux de trésorerie.

À la réalisation des instruments financiers dérivés, le gain ou la perte sur les instruments financiers dérivés détenus à des fins de couverture est inclus au poste « Gain net (perte nette) réalisé(e) sur dérivés » à l'état du résultat global. Le gain ou la perte sur les instruments financiers dérivés détenus à des fins autres que de couverture est inclus au poste « Revenu net (perte nette) provenant de dérivés » de ce même état.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2025 et 2024

Conversion des devises

Les états financiers, les souscriptions et les rachats des Fonds sont libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et de présentation des Fonds. Les actifs et les passifs en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à chaque date d'évaluation. Les achats et les ventes de titres, de même que les revenus et les dépenses, exprimés en devises, sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur aux dates des opérations.

Les écarts de conversion se rapportant à l'encaisse sont présentés à titre d'« Écart de conversion sur encaisse » et les écarts de conversion se rapportant à d'autres actifs et passifs financiers sont présentés sous les postes « Gain net (perte nette) réalisé(e) sur placements » et « Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur placements » dans l'état du résultat global.

Les montants en devises sont présentés en utilisant les abréviations suivantes :

Abréviation	Devise	Abréviation	Devise	Abréviation	Devise
AED	Dirham des Émirats arabes unis	HKD	Dollar de Hong Kong	PHP	Peso philippin
ARS	Peso argentin	HUF	Forint hongrois	PLN	Zloty polonais
AUD	Dollar australien	IDR	Rupiah indonésienne	PYG	Guaranis paraguayens
BRL	Real brésilien	ILS	Shekel israélien	QAR	Riyal qatari
CAD	Dollar canadien	INR	Roupie indienne	RUB	Rouble russe
CHF	Franc suisse	JPY	Yen japonais	SAR	Riyal saoudien
CLP	Peso chilien	KES	Shilling du Kenya	SEK	Couronne suédoise
CNY	Yuan renminbi chinois	KRW	Won sud-coréen	SGD	Dollar de Singapour
COP	Peso colombien	KZT	Tenge du Kazakhstan	THB	Baht thaïlandais
CZK	Couronne tchèque	MXN	Peso mexicain	TRY	Livre turque
DKK	Couronne danoise	MYR	Ringgit malaisien	TWD	Dollar de Taiwan
DOP	Peso dominicain	NGN	Naira du Nigeria	USD	Dollar américain
EGP	Livre égyptienne	NOK	Couronne norvégienne	UYU	Peso uruguayen
EUR	Euro	NZD	Dollar néo-zélandais	VND	Dong vietnamien
GBP	Livre sterling	PEN	Nouveau sol péruvien	ZAR	Rand sud-africain

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part, présentée à l'état du résultat global, représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables divisée par le nombre moyen de parts en circulation au cours de la période.

Impôts

Aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada), chaque Fonds, à l'exception des Fonds mentionnés ci-dessous, est défini comme une fiducie de fonds communs de placement. Les Fonds suivants sont considérés comme des fiducies d'investissement à participation unitaire :

Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations de sociétés canadiennes
Fonds Desjardins Obligations de qualité à échéance cible 2028
Fonds Desjardins Obligations de qualité à échéance cible 2029
Fonds Desjardins Obligations de qualité à échéance cible 2030
Fonds Desjardins Obligations mondiales gouvernementales indiciel
Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations mondiales de sociétés
Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations des marchés émergents
Fonds Desjardins Répartition tactique des actifs
Fonds Desjardins SociétéTerre Équilibré mondial
Fonds Desjardins SociétéTerre Actions canadiennes de revenu
Fonds Desjardins Actions mondiales fondamentales
Portefeuille Desjardins SociétéTerre de Revenu fixe
Mandat privé Titanium Revenu fixe canadien
Mandat privé Titanium Revenu fixe mondial
Mandat privé Titanium Actions canadiennes
Mandat privé Titanium Actions américaines
Mandat privé Titanium Actions internationales
Mandat privé Titanium Opportunités stratégiques mondiales

Lorsque le Fonds atteint 150 participants et plus dans une catégorie de parts, et ce, jusqu'à la date de fin d'année d'imposition, le Fonds peut se qualifier à titre de fiducie de fonds commun de placement.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2025 et 2024

Date de fin d'année d'imposition

La date de fin d'année d'imposition est le 31 décembre pour les Fonds suivants :

Fonds Desjardins Marché monétaire
Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations de sociétés canadiennes
Fonds Desjardins Obligations de qualité à échéance cible 2028
Fonds Desjardins Obligations de qualité à échéance cible 2029
Fonds Desjardins Obligations de qualité à échéance cible 2030
Fonds Desjardins Obligations mondiales gouvernementales indiciel
Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations mondiales de sociétés
Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations des marchés émergents
Fonds Desjardins Répartition tactique des actifs
Fonds Desjardins SociétéTerre Équilibré mondial
Fonds Desjardins SociétéTerre Actions canadiennes de revenu
Fonds Desjardins Actions mondiales fondamentales
Portefeuille Desjardins SociétéTerre de Revenu fixe
Mandat privé Titanium Revenu fixe canadien
Mandat privé Titanium Revenu fixe mondial
Mandat privé Titanium Actions canadiennes
Mandat privé Titanium Actions américaines
Mandat privé Titanium Actions internationales
Mandat privé Titanium Opportunités stratégiques mondiales

La date de fin d'année d'imposition de tous les autres Fonds est le 15 décembre.

Les Fonds sont imposables sur leurs revenus et leurs gains nets en capital non distribués aux porteurs de parts. Les Fonds doivent verser aux porteurs de parts la totalité de leurs revenus de placement et une part suffisante du montant net de leurs gains en capital réalisés pour ne pas être assujettis à l'impôt sur le revenu. Les Fonds ne comptabilisent donc pas d'impôts sur le résultat. Étant donné que les Fonds ne comptabilisent pas d'impôts sur le résultat, l'économie d'impôt liée aux pertes en capital et pertes autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans l'état de la situation financière.

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment et inscrites en diminution de gains en capital futurs. Les pertes autres qu'en capital subies peuvent être reportées sur 20 ans et inscrites en diminution des revenus de placement et des gains en capital futurs. Pour connaître les montants des pertes en capital et le solde des pertes autres qu'en capital déterminés dans les déclarations fiscales, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

Les distributions sont considérées comme du remboursement de capital, un revenu net de placement ou du gain en capital. Le Fonds se réserve le droit d'effectuer des distributions supplémentaires au cours d'une année donnée si le gestionnaire le juge opportun.

Les Fonds sont actuellement assujettis à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans l'état du résultat global.

Pour obtenir des renseignements concernant les impôts, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

Participation dans des entités

Les Fonds respectent les conditions d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, leur permettant de se qualifier à titre d'entités d'investissement et comptabilisent leurs placements dans des fonds sous-jacents à la JVRN.

Selon IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, les Fonds doivent publier des informations spécifiques sur leur participation dans des entités, telles que des filiales, des entreprises associées et des entités structurées.

Filiales

Une entité est considérée comme une filiale lorsqu'elle est contrôlée par une autre entité. Le Fonds contrôle une entité lorsqu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur les rendements par le pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont des participations dans des entités sur lesquelles les Fonds exercent une influence notable, sans toutefois exercer un contrôle.

Entités structurées

Les entités structurées sont des entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. Le gestionnaire a déterminé que les placements dans des fonds sous-jacents (incluant les sociétés en commandite), des titres indicels (incluant les fonds négociés en bourse), des titres adossés à des créances hypothécaires et des titres adossés à des créances mobilières sont des entités structurées, à moins que le lien spécifié soit différent. Les valeurs totales de ces titres dans le tableau « Hiérarchie de la juste valeur » représentent également la juste valeur des participations dans des entités structurées.

Se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds pour plus d'information sur la participation dans des entités.

Normes comptables publiées mais non encore adoptées

En avril 2024, le Conseil des normes comptables internationales a publié la norme IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir*, qui vise à améliorer la qualité des informations financières en introduisant de nouvelles exigences, notamment de nouvelles catégories et de nouveaux sous-totaux requis dans l'état du résultat global ainsi que des directives plus précises sur le regroupement des informations. IFRS 18 remplace IAS 1, *Présentation des états financiers*. Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, et son adoption anticipée est permise. Le gestionnaire évalue actuellement l'incidence de ces nouvelles exigences sur la présentation des états financiers.

En mai 2024, l'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié des modifications aux normes IFRS 9, *Instruments financiers* et IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*. Entre autres, l'IASB a précisé qu'un passif financier est décomptabilisé à la « date de règlement » et introduit un choix de méthode comptable pour décomptabiliser les passifs financiers à une date antérieure s'ils sont réglés à l'aide d'un système de paiement électronique avant la date de règlement et si certaines conditions

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2025 et 2024

sont remplis. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026, et l'application anticipée est permise. Le gestionnaire évalue actuellement l'incidence de ces nouvelles exigences sur la présentation des états financiers.

3. Jugements significatifs, estimations et hypothèses

Lorsqu'il prépare les états financiers, le gestionnaire doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par les Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Les Fonds peuvent détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des instruments financiers dérivés. La juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'utilisation de données de marché observables et minimisent l'utilisation de données non observables. Les Fonds considèrent comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et sont examinés périodiquement par du personnel expérimenté du gestionnaire.

Lorsque des prix cotés ne sont pas disponibles, les estimations de la juste valeur sont établies à l'aide de la valeur actualisée et d'autres méthodes d'évaluation, qui sont elles-mêmes fonction des hypothèses relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation, lesquels reflètent divers degrés de risque, dont le risque de liquidité, le risque de crédit, les risques liés aux taux d'intérêt, aux taux de change et à la volatilité des prix et des taux.

Le calcul des justes valeurs peut différer compte tenu de l'utilisation du jugement dans l'application des techniques d'évaluation et des estimations acceptables. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, peut ne pas être représentative des justes valeurs futures. Se reporter à la note 7 « Informations sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers.

Classement et évaluation des placements

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par les Fonds, le gestionnaire doit poser des jugements importants concernant le modèle économique selon lequel les instruments financiers et les dérivés sont détenus. Le gestionnaire a déterminé que le modèle économique des Fonds est celui selon lequel les portefeuilles sont gérés sur la base de la juste valeur et la performance est évaluée à la juste valeur. Se reporter à la note 2 « Mode de présentation et Information significative sur les méthodes comptables » pour de plus amples renseignements sur les instruments financiers.

4. Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Structure des parts rachetables

Chaque Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de catégories de parts rachetables (parts) et un nombre illimité de parts de chaque catégorie.

Chaque catégorie de parts confère le droit à son porteur de participer également aux distributions que le Fonds effectue pour cette catégorie. Des fractions de parts peuvent être émises.

Les parts d'un Fonds sont de même catégorie et confèrent les mêmes droits et privilèges, sauf que dans un Fonds comptant plus d'une catégorie de parts, chaque catégorie de parts peut être assortie de différentes structures de frais de gestion, de rémunération du courtier ou de distribution. Par conséquent, chaque part confère un droit de vote à son porteur, pour les affaires sur lesquelles il a le droit de se prononcer, et permet à ce dernier de participer également aux distributions effectuées par le Fonds en ce qui a trait aux catégories de parts et, lors de sa liquidation, à la répartition de l'actif net attribuable aux porteurs de la catégorie de parts rachetables après acquittement du passif. Une fraction de part confère à son porteur un droit de vote et un droit de participation proportionnels.

Les Fonds n'émettent que des parts et des fractions de part entièrement libérées. Un porteur de parts peut faire racheter ses parts de la manière décrite à la rubrique « Achats, rachats et substitutions » du prospectus simplifié. La déclaration de fiducie ne prévoit aucune restriction sur le transfert de parts.

Les droits et conditions rattachés aux parts de chacun des Fonds ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de la législation sur les valeurs mobilières applicables à ces parts et aux dispositions de la déclaration de fiducie.

Le gestionnaire gère le capital des Fonds conformément à leurs objectifs de placement (se reporter à la note 7). Les Fonds s'efforcent d'investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés et de maintenir des liquidités suffisantes pour effectuer les rachats conformément aux règlements sur les valeurs mobilières.

Classement des parts émises par les Fonds

Les parts en circulation des Fonds sont considérées comme des « instruments remboursables au gré du porteur » conformément à IAS 32, *Instruments financiers* :

Présentation (IAS 32). IAS 32 exige que les parts comportant une obligation contractuelle pour l'émetteur de racheter ou de rembourser cet instrument contre de la trésorerie ou un autre actif financier soient classées comme des passifs financiers. Les Fonds émettent différentes catégories de parts ayant égalité de rang, mais possédant des caractéristiques distinctes.

En outre, les Fonds sont soumis à une obligation contractuelle de distribuer annuellement tout revenu imposable et de permettre aux porteurs de parts de demander le paiement en trésorerie de toute distribution ou de tout dividende déclaré. Ces caractéristiques contreviennent aux exigences d'IAS 32 pour la comptabilisation des parts dans les capitaux propres. En conséquence, dans les présents états financiers, les parts en circulation des Fonds sont classées dans les passifs financiers.

Parts autorisées

L'avoir des porteurs de parts du Fonds est composé de :

Un nombre illimité de parts de catégorie A offertes à tous les investisseurs. Ces parts sont offertes sans frais d'acquisition.

Un nombre illimité de parts de catégories T, T4, T5, T6, T7 et T8, offertes sans frais d'acquisition. Ces parts ne sont pas offertes dans le cadre des régimes enregistrés.

Un nombre illimité de parts de catégorie I offertes aux grands investisseurs, qui effectuent un placement minimal requis. Les frais de gestion sont réduits et négociés directement avec chaque investisseur.

Un nombre illimité de parts de catégorie C offertes aux investisseurs qui font l'acquisition de parts selon l'option avec frais d'acquisition à l'entrée.

Un nombre illimité de parts de catégories R, R4, R5, R6, R7 et R8 offertes aux investisseurs qui font l'acquisition de parts selon l'option avec frais d'acquisition à l'entrée. Ces parts ne sont pas offertes dans le cadre des régimes enregistrés.

Un nombre illimité de parts de catégorie F offertes aux investisseurs qui rémunèrent leur représentant en fonction des services fournis, qui possèdent un compte intégré parrainé par la société de leur représentant ou qui paient des honoraires annuels à leur représentant, et pour lesquelles la société de leur représentant ne touche pas de commission de suivi du gestionnaire. Ces honoraires annuels peuvent être négociés entre l'investisseur et la société de son représentant.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2025 et 2024

Un nombre illimité de parts de catégories S, S4, S5, S6, S7 et S8 offertes aux investisseurs qui rémunèrent leur représentant en fonction des services fournis, qui possèdent un compte intégré parrainé par la société de leur représentant ou qui paient des honoraires annuels à leur représentant, et pour lesquelles la société de leur représentant ne touche pas de commission de suivi du gestionnaire. Ces honoraires annuels peuvent être négociés entre l'investisseur et la société de son représentant. Ces parts ne sont pas offertes dans le cadre de régimes enregistrés.

Un nombre illimité de parts de catégorie O offertes aux investisseurs qui souscrivent les parts par l'intermédiaire des Centres Service Signature et de VMD et qui rémunèrent leur représentant en fonction des services fournis, qui possèdent un compte intégré parrainé par la société de leur représentant ou qui paient des honoraires annuels à la société de leur représentant et pour lesquelles la société de leur représentant ne touche pas de commission de suivi du gestionnaire. Ces honoraires annuels peuvent être négociés entre l'investisseur et la société de son représentant.

Un nombre illimité de parts de catégories P, P4, P5, P6, P7 et P8 offertes aux investisseurs qui souscrivent les parts par l'intermédiaire des Centres Service Signature et de VMD et qui rémunèrent leur représentant en fonction des services fournis, qui possèdent un compte intégré parrainé par la société de leur représentant ou qui paient des honoraires annuels à leur représentant, et pour lesquelles la société de leur représentant ne touche pas de commission de suivi du gestionnaire. Ces honoraires annuels peuvent être négociés entre l'investisseur et la société de son représentant. Ces titres ne sont pas offerts dans le cadre des régimes enregistrés.

Un nombre illimité de parts de catégories Z4 et Z5 offertes à certains investisseurs qui ont conclu une entente avec le gestionnaire. Ces parts sont offertes sans frais d'acquisition. Ces parts ne sont pas offertes dans le cadre des régimes enregistrés.

Un nombre illimité de parts de catégorie D offertes aux investisseurs qui souscrivent les parts par l'intermédiaire de Courtage en ligne Disnat ou d'un compte de courtage à escompte d'un courtier exécutant, qui rémunèrent la société du courtier exécutant en fonction des services fournis et pour lesquelles la société du courtier exécutant ne touche pas une commission de suivi du gestionnaire. Ces parts sont offertes sans frais d'acquisition.

Un nombre illimité de parts de catégorie PM offertes uniquement aux investisseurs qui ont une autorisation de placement discrétionnaire avec leur représentant.

Un nombre illimité de parts de catégorie W offertes dans le cadre du Service de Gestion Discrétionnaire de VMD ou aux investisseurs ayant conclu une convention de gestion discrétionnaire de portefeuille avec la société de leur représentant ou aux investisseurs ayant reçu une autorisation préalable du gestionnaire. Les frais de gestion et d'administration fixes sont réduits et négociés directement avec chaque investisseur ou avec la société du représentant ayant conclu une convention de gestion discrétionnaire de portefeuille.

Un nombre illimité de parts de catégorie V offertes aux investisseurs qui rémunèrent leur représentant en fonction des services fournis, qui possèdent un compte intégré parrainé par la société de leur représentant ou qui paient des honoraires annuels à leur représentant et dont le représentant ne touche pas de commission de suivi du gestionnaire. Ces honoraires annuels peuvent être négociés entre l'investisseur et la société de son représentant.

Un nombre illimité de parts de catégorie Y offertes aux investisseurs qui rémunèrent leur représentant en fonction des services fournis, qui possèdent un compte intégré parrainé par la société de leur représentant ou qui paient des honoraires annuels à leur représentant et dont le représentant ne touche pas de commission de suivi du gestionnaire. Ces honoraires annuels peuvent être négociés entre l'investisseur et la société de son représentant. Les frais de gestion et d'administration fixes sont négociés avec la société du représentant de chaque investisseur ayant conclu une convention de gestion discrétionnaire de portefeuille.

Évaluation des parts

Chaque jour ouvrable, pour chaque catégorie de parts de chaque Fonds, le gestionnaire calcule la valeur liquidative par part en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation.

La valeur liquidative de chaque catégorie d'un Fonds correspond à la proportion de l'actif de ce Fonds attribuable à cette catégorie, déduction faite de la proportion du passif global du Fonds attribuable à cette catégorie et du passif spécifique de cette catégorie. Les charges liées directement à une catégorie lui sont imputées. Les autres revenus et charges ainsi que les gains et les pertes en capital réalisés et non réalisés sont imputés à chaque catégorie en proportion de leur valeur liquidative respective.

Gestion du risque lié aux parts

Les parts émises et en circulation sont considérées comme constituant le capital des Fonds. Les Fonds ne sont pas assujettis à des exigences particulières en matière de capital en ce qui concerne la souscription et le rachat de parts, exception faite de certaines exigences minimales en matière de souscription. Les porteurs de parts ont le droit d'exiger le versement de la valeur liquidative par part des Fonds pour la totalité ou une partie des parts qu'ils détiennent par avis écrit au gestionnaire. L'avis écrit doit être reçu dans le délai prescrit. Les parts sont rachetables contre un montant de trésorerie égal à la quote-part correspondante de la valeur liquidative des Fonds.

5. Frais de gestion et autres frais

Frais de gestion

Pour chaque Fonds, le gestionnaire reçoit des frais de gestion hebdomadaires, avant taxes, calculés sur la valeur liquidative de chaque catégorie de parts à chaque jour d'évaluation. Le gestionnaire est responsable du paiement des frais de gestion des placements aux sous-gestionnaires dont les services sont retenus pour les Fonds.

Certains Fonds peuvent investir dans d'autres organismes de placement collectif (OPC), y compris les Fonds Desjardins, afin d'atteindre leurs objectifs de placement. Ces autres OPC doivent alors payer des frais, qui s'ajoutent à ceux que doit payer le Fonds qui fait le placement. Le Fonds n'aura à payer aucuns frais de gestion ni aucuns frais de gestion au rendement qui, de l'avis d'une personne raisonnable, doubleraient les frais que l'autre OPC doit payer pour le même service.

Autres frais

Le gestionnaire paie l'ensemble des frais d'exploitation des Fonds, à l'exception de certains frais, en échange du paiement de frais d'administration annuels à taux fixe par les Fonds (frais d'administration fixes) pour chaque catégorie des Fonds.

Les frais associés au Comité d'examen indépendant englobent les honoraires annuels et des réunions, le cas échéant, payables aux membres ainsi que tous autres frais liés aux activités du Comité d'examen indépendant et demeurent assumés par chacun des Fonds.

Les frais d'administration fixes payables à l'égard des parts d'un Fonds correspondent à un pourcentage précis de la valeur liquidative de la catégorie, calculé et accumulé quotidiennement et versé mensuellement. Les frais d'administration fixes sont les mêmes pour les différentes catégories de parts d'un même Fonds. Les frais d'administration fixes varient d'un Fonds à l'autre parce que les frais associés aux divers types de Fonds diffèrent.

Conformément au Code de déontologie des professionnels comptables élaboré par le Conseil des normes internationales de déontologie comptable (IESBA), l'auditeur est tenu de présenter chaque année les honoraires connexes à l'audit ainsi que ceux non connexes à l'audit facturés pour les Fonds Desjardins.

Dans le cadre des audits des états financiers des Fonds Desjardins pour l'exercice terminé le 30 septembre 2025, les honoraires ci-après (abstraction faite des taxes applicables) ont été payés ou sont payables à PricewaterhouseCoopers s.e.n.c.r.l. et aux autres sociétés membres du réseau PwC : les honoraires pour les audits des états financiers se chiffrent à 970 875 \$.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2025 et 2024

Pour obtenir des renseignements concernant les frais de gestion et autres frais auxquels chaque Fonds est exposé, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

6. Opérations entre parties liées

Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration des Fonds. Il leur procure ou fait en sorte qu'on leur procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont ils ont besoin pour bien fonctionner. Les Fonds versent des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative des Fonds et payés hebdomadairement au taux annuel spécifié à la note « Frais de gestion et autres frais » à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds. Les frais de gestion et d'administration présentés à l'état du résultat global ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Les revenus provenant des activités de prêt de titres sont reçus de Fiducie, une société appartenant au même groupe que le gestionnaire.

Fiducie, une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire et le gardien de valeurs des Fonds. Les honoraires de Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de Fiducie en tant que gardien de valeurs sont à la charge du gestionnaire et sont établis selon les conditions de marché.

Certains Fonds investissent leurs actifs dans des obligations émises par la Fédération des caisses Desjardins du Québec, une société appartenant au même groupe que le gestionnaire.

Fonds sous-jacents et FNB

En fonction de leurs objectifs de placement, certains Fonds peuvent investir une partie de leurs actifs dans des parts de catégories A et I de Fonds Desjardins, dans des FNB Desjardins et d'autres fonds gérés par des parties liées. Les fonds sous-jacents et les FNB identifiés comme apparentés dans le tableau « Hiérarchie de la juste valeur » sont considérés comme des parties liées. Toutes les transactions dans ces fonds sous-jacents sont exécutées en fonction de la valeur liquidative par part déterminée selon les politiques des fonds sous-jacents concernés en vigueur le jour de la transaction. Les Fonds ne paient aucune commission ni d'autres frais relativement à ces transactions de fonds sous-jacents.

Pour obtenir des renseignements concernant les parties liées de chaque Fonds, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

7. Informations sur les instruments financiers

Niveaux hiérarchiques des instruments financiers évalués à la juste valeur

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie en fonction des trois niveaux hiérarchiques suivants :

- Le niveau 1 a trait à une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Le niveau 2 a trait à des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché ;
- Le niveau 3 a trait à des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, l'évaluation est classée au niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur.

Suivi des évaluations

Le gestionnaire a la responsabilité d'établir les évaluations à la juste valeur incluses dans les états financiers des Fonds, y compris les évaluations de niveau 3. Le gestionnaire obtient les prix auprès de tiers fournisseurs de services d'établissement des prix, ces prix font l'objet d'un suivi et d'un examen quotidiens. Le comité de suivi des évaluations s'assure que des procédures opérationnelles appropriées ainsi qu'une structure de surveillance adéquate sont en place et suivies. Il se rencontre trimestriellement pour réviser les situations de juste valeur. Des rapports sont produits mensuellement et remis à chacun des trimestres aux membres du comité. Il examine également les traitements particuliers appliqués par la Direction Évaluation des fonds de placement. De plus, il établit l'orientation de la politique d'évaluation. Trimestriellement, ce comité examine et approuve les évaluations des titres de niveau 3 après avoir obtenu la confirmation des évaluations de chacun des gestionnaires de portefeuilles, au besoin. Le cas échéant, il approuve des ajustements apportés aux prix ou aux estimations fournis par les tiers fournisseurs.

Établissement des niveaux

Un changement dans la méthode d'évaluation de la juste valeur peut entraîner un transfert entre niveaux. La politique des Fonds consiste à comptabiliser les incidences des transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Les types de placements énumérés ci-après pourraient être classés au niveau 3 advenant que leur prix ne soit plus fondé sur des données observables.

Titres de marché monétaire

Les titres de marché monétaire proviennent principalement du secteur public et de sociétés. Les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables. Les titres de marché monétaire du secteur public garantis par le gouvernement fédéral ou provincial sont classés au niveau 1. Les autres titres de marché monétaire sont classés au niveau 2.

Actions

Les actions sont classées au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certaines actions ne sont pas négociées fréquemment, si bien qu'aucun prix observable n'est disponible. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et elle est classée au niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir des données non observables importantes, auquel cas l'évaluation est classée au niveau 3. Les bons de souscription non cotés sont généralement classés au niveau 2.

Titres indiciels et fonds négociés en bourse

Les titres indiciels et les fonds négociés en bourse sont classés au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est disponible.

Obligations et prêts bancaires

Les obligations du secteur public gouvernemental sont classées au niveau 1. Les obligations de sociétés et prêts bancaires, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités, sont habituellement classés au niveau 2.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2025 et 2024

Titres adossés à des créances hypothécaires et titres adossés à des créances mobilières

Les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des créances mobilières garantis par le gouvernement sont classés au niveau 1. Les autres titres adossés à des créances hypothécaires et les autres titres adossés à des créances mobilières comprennent principalement des titres de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des créances mobilières sont habituellement classés au niveau 2.

Fonds de placement

Les fonds de placement publics sont classés au niveau 1 lorsque ceux-ci ont un prospectus sans restriction et qu'un prix fiable est observable. Certains fonds de placement ne sont pas publics, leur prix est alors déterminé au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée au niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir des données non observables importantes, auquel cas l'évaluation est classée au niveau 3.

Options

Les options sont classées au niveau 1 lorsque l'option est négociée activement et qu'un prix fiable est observable. Les options non cotées sont généralement classées au niveau 2.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés, autres que les options, se composent de contrats de change à terme, de titres à être déterminés (TBA) et de swaps, pour lesquels les écarts de crédit de la contrepartie sont observables et fiables ou pour lesquels les données d'entrée liées au crédit sont considérées comme importantes pour la juste valeur et sont classés au niveau 2. Les titres à être déterminés sont classés au niveau 1 lorsque les titres adossés à des hypothèques sous-jacents sont classés au niveau 1.

Les renseignements détaillés concernant la hiérarchisation des instruments financiers de chaque Fonds se retrouvent à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds. Pour les titres classés au niveau 3, les techniques d'évaluation et les hypothèses sont également présentées à cette section.

Gestion des risques découlant des instruments financiers

Durant leurs activités, les Fonds sont exposés à différents risques découlant des instruments financiers, notamment le risque de marché (incluant le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de concentration, le risque de crédit et le risque de liquidité. La stratégie globale de gestion des risques des Fonds met l'accent sur la nature imprévisible des marchés financiers et vise à optimiser le rendement des Fonds. La majorité des placements comporte un risque de perte.

Le gestionnaire est responsable de la gestion des risques des Fonds ainsi que de la sélection et du suivi des sous-gestionnaires.

Mensuellement, il compare la performance des Fonds aux indices de référence et cette analyse est déposée et discutée mensuellement au Comité directeur Performance des gestionnaires et des solutions de Desjardins Société de placement inc. Le gestionnaire s'assure également du respect de la politique de placement des Fonds et rédige un rapport de conformité qui est déposé mensuellement au Comité directeur Performance des gestionnaires et des solutions.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres ayant une incidence sur cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change et le cours des titres. Le risque de marché des Fonds est géré au moyen de la diversification des ratios d'exposition du portefeuille.

Risque de change

Le risque de change est défini comme le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises étrangères.

Le risque de change est composé d'éléments monétaires (incluant généralement l'encaisse, les montants à recevoir en devises, les placements dans des titres à revenu fixe et des titres de marché monétaire) et d'éléments non monétaires (incluant généralement les placements dans des actions et des fonds de placement). Les actifs non monétaires sont classés en fonction de la devise dans laquelle le titre a été acheté.

Les Fonds s'exposent au risque de change en détenant des éléments d'actif et de passif libellés en devises autres que le dollar canadien, la monnaie fonctionnelle des Fonds, puisque la valeur des titres libellés en devises étrangères variera en fonction des taux de change en vigueur.

L'exposition des Fonds au risque de change est présentée en fonction de la valeur comptable des actifs et des passifs financiers (incluant le montant nominal des contrats de change à terme et des contrats à terme standardisés sur devises, le cas échéant).

Lorsque la valeur du dollar canadien diminue par rapport à la valeur d'une devise, la valeur des placements étrangers augmente. À l'inverse, lorsque la valeur du dollar canadien augmente, la valeur des placements étrangers diminue.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Un risque de taux d'intérêt existe lorsqu'un fonds de placement investit dans des instruments financiers portant intérêt. En général, la valeur de ces titres augmente si les taux d'intérêt baissent et diminue si les taux d'intérêt augmentent. Le gestionnaire gère ce risque en calculant et en surveillant la durée effective moyenne du portefeuille concernant ces titres.

Risque de prix

Le risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt.

Le gestionnaire de portefeuille compte gérer ce risque au moyen d'une sélection judicieuse de titres et d'autres instruments financiers, conformément aux limites définies. Le risque maximal découlant des instruments financiers est déterminé en fonction de la juste valeur ou de la valeur contractuelle des instruments financiers. Les instruments financiers détenus par les Fonds sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes relatives aux cours futurs des instruments.

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique ou un secteur d'activité. Pour les Fonds dont la stratégie est d'investir à l'international, la concentration par emplacement géographique est présentée, entre autres, selon le pays de constitution ou la région. Pour les Fonds dont la stratégie est d'investir localement, la concentration par secteur d'activité est présentée selon leurs investissements dans les différents secteurs. Le risque de concentration est géré au moyen de la diversification du portefeuille dans le cadre de l'objectif et de la stratégie des Fonds.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2025 et 2024

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une contrepartie à un instrument financier ne soit pas en mesure de payer le montant total à l'échéance. Le risque de crédit des Fonds est géré par le biais d'une analyse de crédit indépendante du gestionnaire / sous-gestionnaire, à laquelle vient s'ajouter celle des agences de notation.

Transactions sur instruments financiers

Les Fonds sont exposés au risque de crédit. Le risque de crédit propre aux Fonds et le risque de crédit de la contrepartie sont pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs et des passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés. Les transactions sont réglées ou payées à la livraison par l'entremise de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement.

Le paiement sur achat est effectué une fois les titres reçus par le courtier. La transaction échouera si une des parties ne respecte pas ses obligations.

Le recours à des dépositaires et à des courtiers primaires qui procèdent au règlement des transactions comporte toutefois des risques et, dans de rares circonstances, les titres et autres actifs déposés auprès du dépositaire ou du courtier peuvent être exposés au risque de crédit lié à ces parties. En outre, des problèmes d'ordre pratique ou des retards peuvent survenir lorsque les Fonds tentent de faire respecter leurs droits à l'égard des actifs en cas d'insolvabilité d'une telle partie.

La notation de crédit des titres à revenu fixe et des titres de marché monétaire a été établie par des agences de notation désignées. Dans le cas où les agences de notation ne s'accordent pas sur une notation de crédit, les titres à revenu fixe et les titres de marché monétaire sont classés selon les règles suivantes :

- Si deux notations de crédit sont disponibles, mais qu'elles sont différentes, la notation de crédit la moins élevée est utilisée.
- Si trois notations de crédit sont disponibles, la notation de crédit la plus fréquente est utilisée.
- Si les trois agences de notation présentent des notations différentes, la notation médiane est utilisée.

La notation de crédit est ensuite convertie au format Dominion Bond Rating Service (DBRS), à l'exception des instruments financiers dérivés qui sont présentés selon le format Standard & Poor's. En règle générale, plus la notation de crédit d'un titre est élevée, plus il est probable que la société émettrice respectera ses obligations.

Les instruments financiers dérivés sont des contrats dont la valeur est fonction notamment d'un actif sous-jacent. La grande majorité des instruments financiers dérivés est négociée de gré à gré entre les Fonds et leurs contreparties, et comprend, entre autres, des contrats de change à terme. Les autres transactions sont des contrats négociés en bourse comprenant principalement des contrats à terme standardisés.

Opérations reliées aux activités de prêt de titres

Les opérations de prêt de titres et de mises en pension exposent les Fonds à un risque de crédit. Ces opérations sont encadrées par des conventions de participation de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Pour atténuer le risque de crédit, les Fonds concluent également des ententes de compensation avec les contreparties et exigent un pourcentage de constitution de garanties (sûretés financières) sur ces opérations. Les Fonds n'acceptent de la part des contreparties que des sûretés financières qui respectent les critères d'admissibilité définis dans le cadre de leurs politiques. Ces critères favorisent la réalisation rapide des sûretés advenant une situation de défaut. Les sûretés reçues et données par les Fonds prennent principalement la forme d'encaisse et de titres de gouvernements. Des renseignements supplémentaires sur les actifs affectés et reçus en garantie sont présentés à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers.

Les Fonds sont exposés aux rachats quotidiens de parts en espèces. Ils investissent donc la majorité de leurs actifs dans des placements liquides (c'est-à-dire des placements dont ils peuvent facilement se départir).

Certains Fonds peuvent investir dans des instruments financiers dérivés, des titres de créance, des titres de capitaux propres et des sociétés en commandite non cotés qui ne sont pas négociés sur un marché actif. En conséquence, certains Fonds pourraient ne pas être en mesure de liquider rapidement ces placements à des montants se rapprochant de la juste valeur, ou de réagir à des événements spécifiques, comme une détérioration de la solvabilité d'un émetteur en particulier.

Les parts sont rachetables au gré du porteur. Toutefois, le gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle soit représentative des sorties de trésorerie réelles, car les porteurs conservent généralement ces instruments pour une plus longue période.

La majorité des passifs restants sont exigibles au cours des trois prochains mois. Les soldes venant à échéance au cours des 12 prochains mois équivalent aux soldes comptables, puisque l'incidence de l'actualisation n'est pas importante.

Informations complémentaires

Pour obtenir des renseignements concernant les risques découlant des instruments financiers auxquels chaque Fonds est exposé, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

Desjardins Société de placement inc.

Service à la clientèle des Fonds Desjardins

514 286-3499 (pour la région de Montréal)

1 866 666-1280

info.fondsdesjardins@desjardins.com

fondsdesjardins.com